

ANNEXE 13

PLAN DU PERMIS DE CONSTRUIRE

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

NATURE DES TRAVAUX

PROJET DE 2 POULAILLERS volailles de chair :
Surface emprise au sol projetée : 2 x 1 864 m², soit 3 728 m²
Surface plancher projetée : 2 x 1 745 m², soit 3 490 m²

LOCALISATION DU PROJET ET MAITRE D'OUVRAGE

Site : La Tremblaie
79250 NUEIL LES AUBIERS
Références cadastrales : Section D, parcelles n°131 et 133

EARL LA TREMBLAIE
Messieurs et Madame André, Thibaut et Christine BERNARD
La Tremblaie
79250 NUEIL LES AUBIERS

tel fixe : 05.49.65.40.43
tel portable : 06.79.02.82.56 ou 06.79.54.26.99
mail : bernardthibaut79@hotmail.fr

E.U.R.L. D'ARCHITECTURE HERMANT JEAN-PIERRE
HERMANT Jean-Pierre
Architecte D.E.S.A.

Siège social & Agence : Z.I. Des Victoires - 49220 Vern d'Anjou
Tél.: 02.41.61.28.80 - Fax: 02.41.61.28.75
e.mail : architecture.hermant@wanadoo.fr

~~E.U.R.L. d'Architecture~~
HERMANT Jean-Pierre
Inscrite à l'Ordre des Architectes Pays de Loire n° 0157
Tél.: 02 41 61 28 80
Z.I. des Victoires
49220 VERN D'ANJOU

TECHNICIEN : ELISABETH BOULLAUD



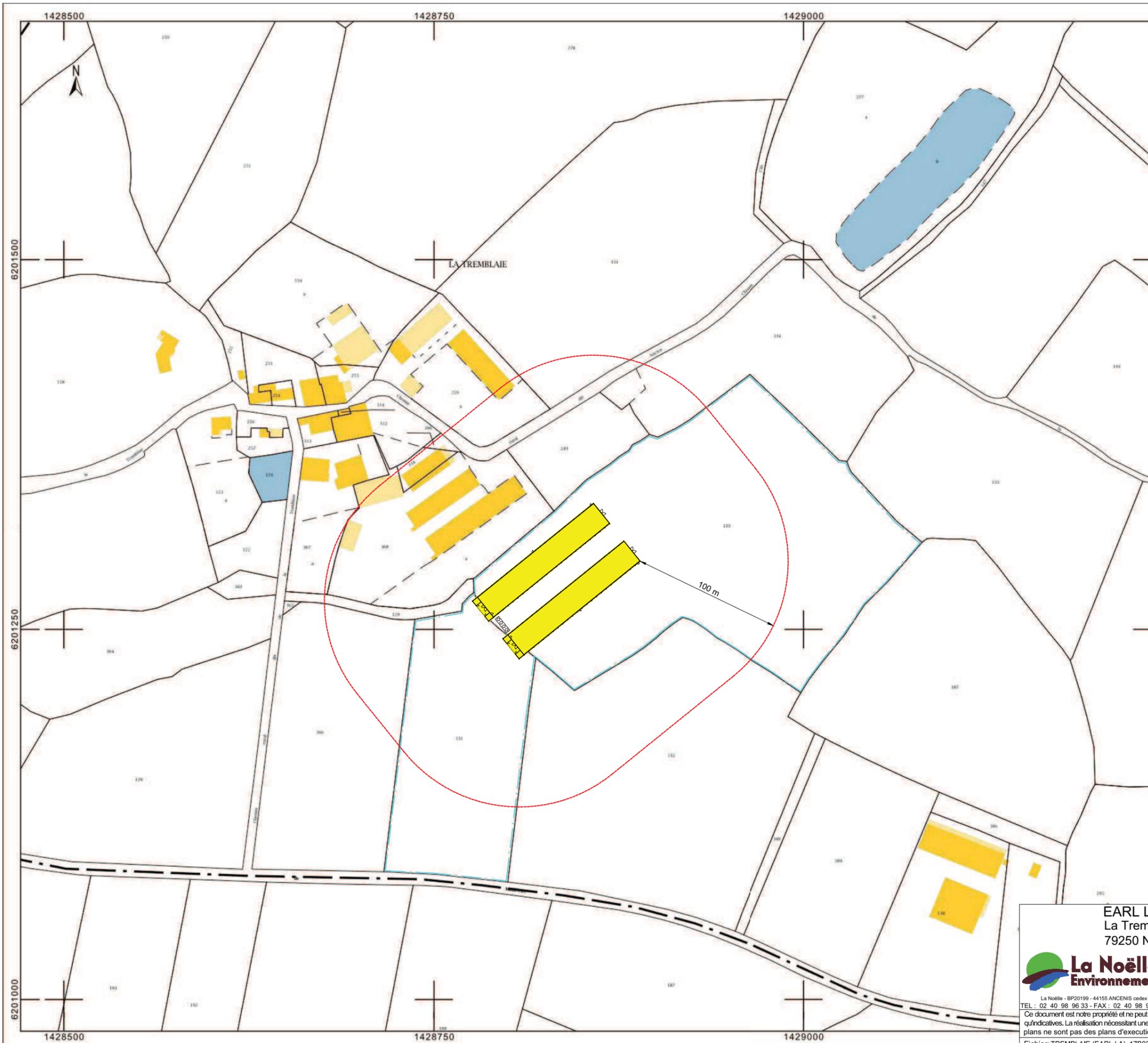
La Noëlle - BP20199 - 44155 ANCENIS cedex
TEL : 02 40 98 96 33 - FAX : 02 40 98 97 09

DATE	DESSINATEUR
24.10.17	SL
MODIFIÉ:	
N° F.V.	17B0281

Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les cotés de construction ne sont qu'indicatives. La réalisation nécessitant une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.



PC 1 - PLAN DE SITUATION -
ECH : 1-25000



EXTRAIT CADASTRAL COMMUNE DE NUEIL LES AUBIERS SECTION D

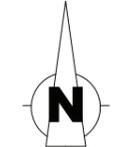
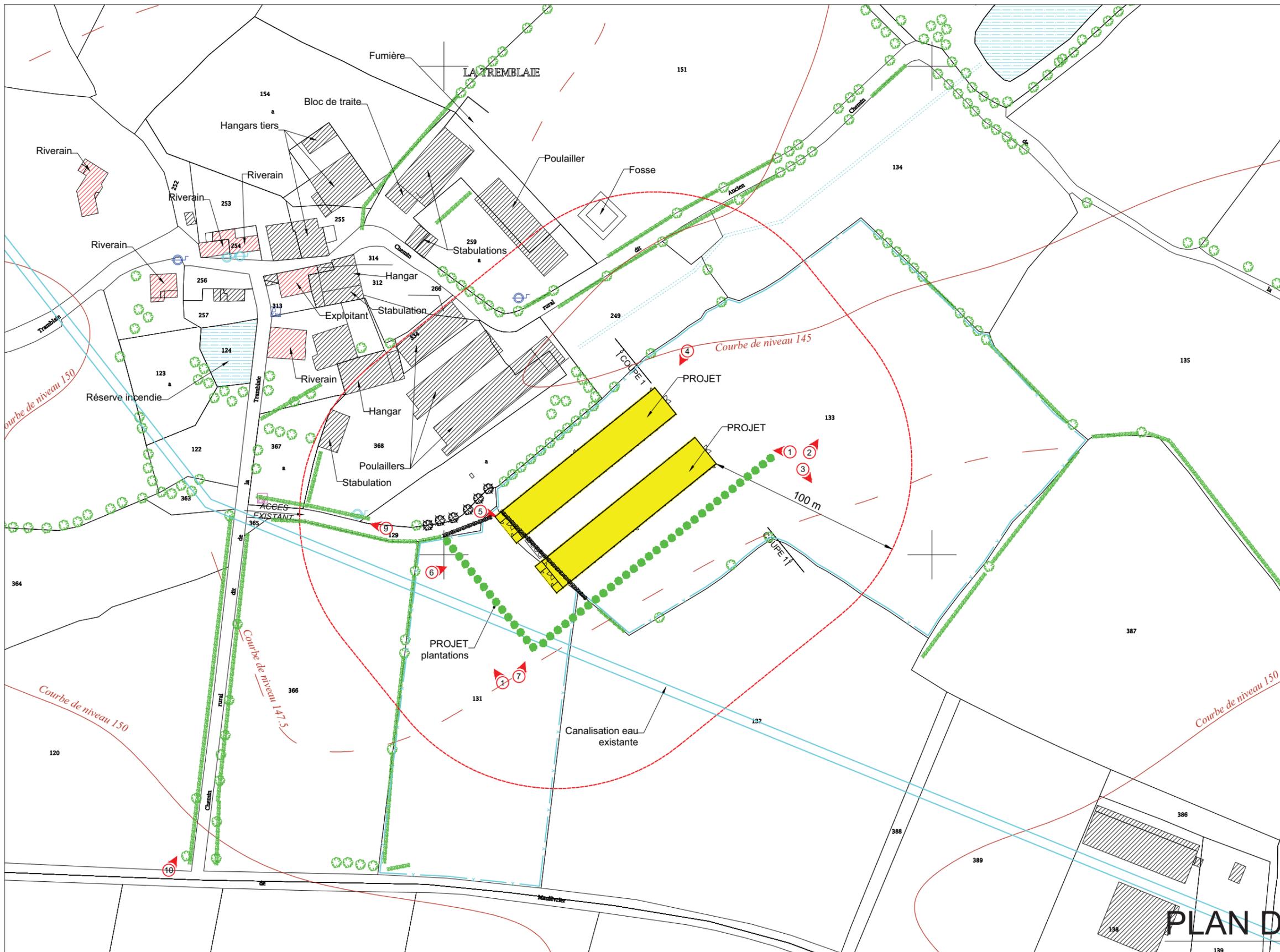
E.U.R.L. d'Architecture
HERMANT Jean-Pierre
Inscrite à l'ordre des Architectes Pays de Loire n° 0157
Tel. : 02 41 61 28 80
Z.I. des Victoires
49220 VERN D'ANJOU



LEGENDE

- x — x — Limite d'unité foncière
- Limite de lieux-dits
- Limite de feuille cadastrale
- Limite de section cadastrale
- Limite de commune
- + + Limite de département

<p>La Noëlle Environnement Tel. : 05.49.65.40.43 Site : La Tremblaie - 79250 NUEIL LES AUBIERS TECHNICIEN : ELISABETH BOUILLAUD</p> <p><small>La Noëlle - BP20199 - 44155 ANCENIS cedex TEL : 02 40 98 96 33 - FAX : 02 40 98 97 09</small></p> <p><small>Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les cotes de construction ne sont qu'indicatives. La réalisation nécessitant une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.</small></p> <p><small>Fichier: TREMBLAIE (EARL LA)_17B0281 / A3 PC2 2500 cadastre - mise à jour: 18/06/2018</small></p>	EARL LA TREMBLAIE La Tremblaie 79250 NUEIL LES AUBIERS		DATE	DESSINATEUR	
			CRÉÉ:	24.10.17	SL
			MODIFIÉ:		
			N° F.V.:	17B0281	
			PHASE:	PC2	
		PLAN N°:	1		
		ECH :	1:2500		



PLAN DE MASSE ELARGI

LEGENDE

- Bâtiments
- Habitations les plus proches
- Projet

- Limite d'unité foncière
- Courbe de niveau

- Zone enherbée
- Zone boisée
- Emplacement photo
- Arbre
- Haie

- Puits
- Forage
- Borne incendie
- Compteur électrique
- Compteur eau

EARL LA TREMBLAIE
 La Tremblaie
 79250 NUEIL LES AUBIERS



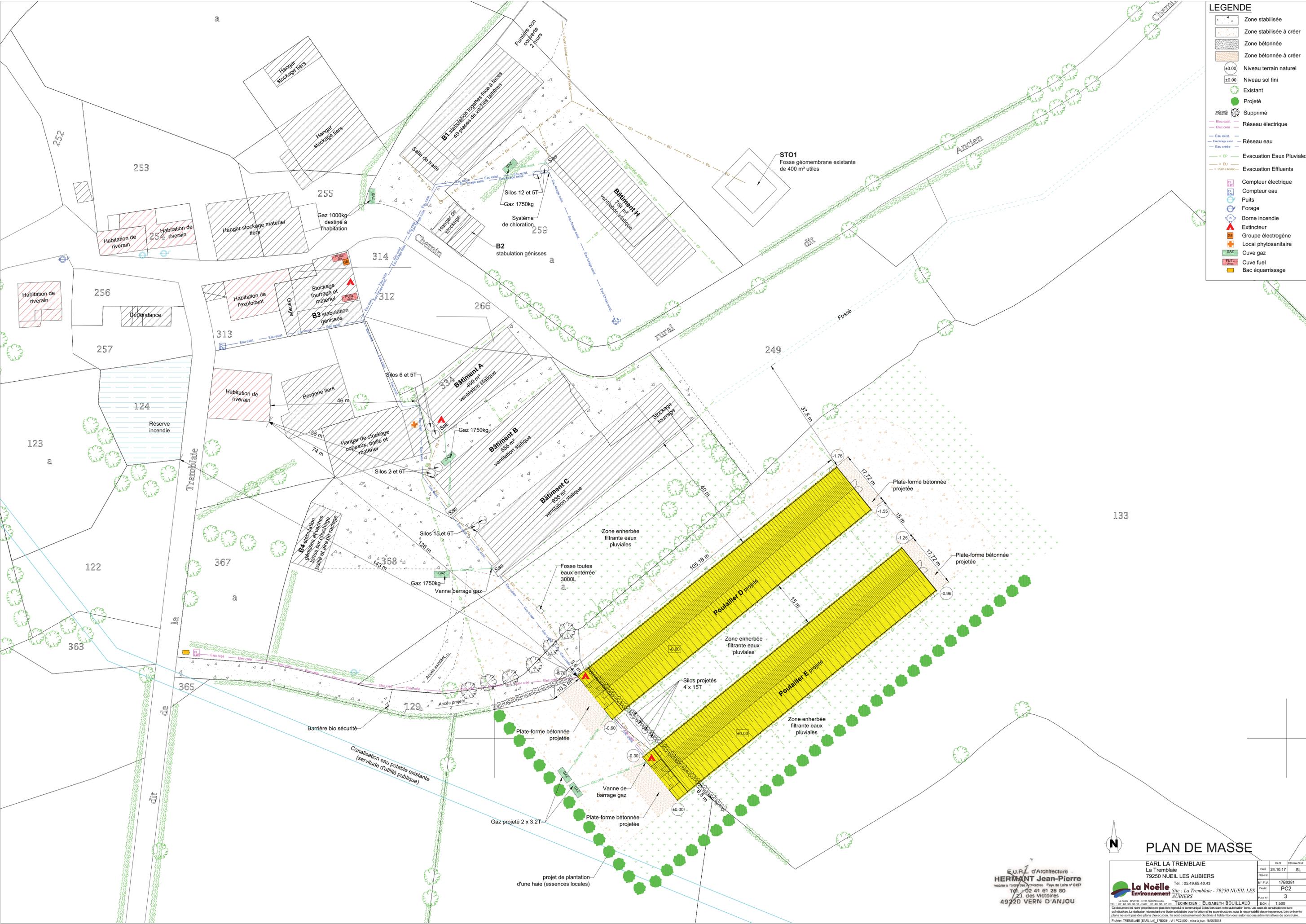
Tel. : 05.49.65.40.43
 Site : La Tremblaie - 79250 NUEIL LES AUBIERS

TECHNICIEN : ELISABETH BOUILLAUD

	DATE	DESSINATEUR
CRÉÉ:	24.10.17	SL
MODIFIÉ:		
N° F.V.:	17B0281	
PHASE:	PC2	
PLAN N°:	2	
ECH:	1:2000	

Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les cotés de construction ne sont qu'indicatifs. La réalisation nécessitant une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.
 Fichier: TREMBLAIE (EARL LA)_17B0281 / A3 PC2 2000 - mise à jour: 18/06/2018

- LEGENDE**
- Zone stabilisée
 - Zone stabilisée à créer
 - Zone bétonnée
 - Zone bétonnée à créer
 - Niveau terrain naturel
 - Niveau sol fini
 - Existant
 - Projeté
 - Supprimé
 - Réseau électrique
 - Réseau eau
 - Evacuation Eaux Pluviales
 - Evacuation Effluents
 - Compteur électrique
 - Compteur eau
 - Puits
 - Forage
 - Borne incendie
 - Extincteur
 - Groupe électrogène
 - Local phytosanitaire
 - Cuve gaz
 - Cuve fuel
 - Bac équarrissage



PLAN DE MASSE

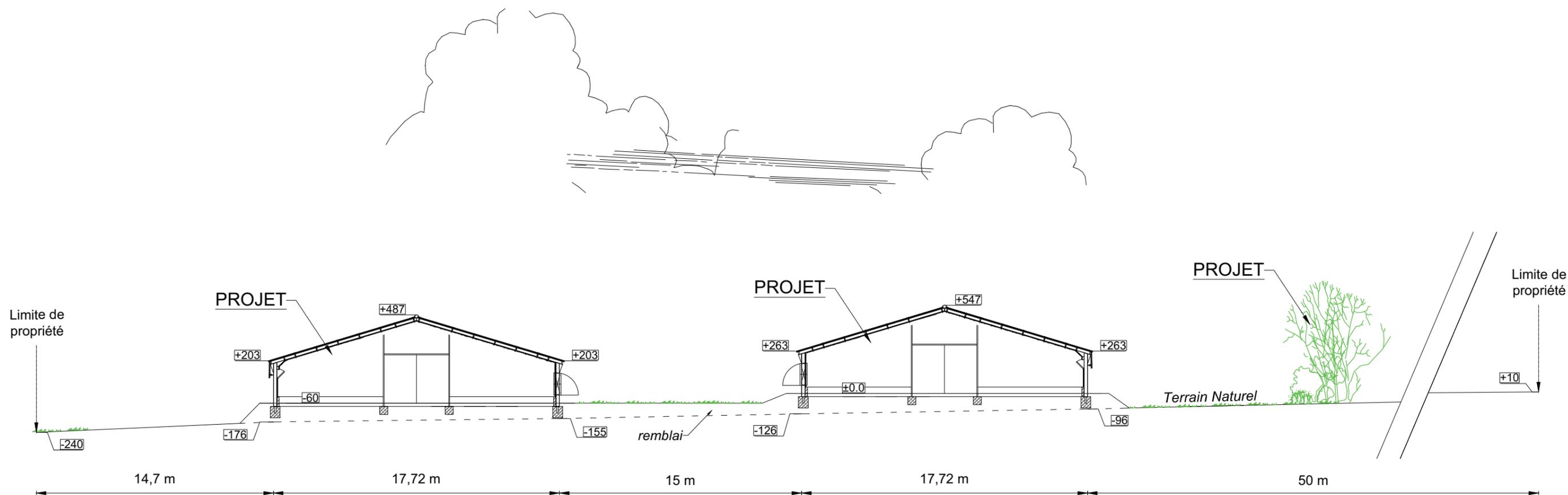
E.U.R.L. d'Architecture
HERMANT Jean-Pierre
 Ingénieur à l'Ordre des Architectes - Pays de Loire n° 0157
 Tél. : 02 41 61 28 90
 1721 des Victoires
 49220 VERN D'ANJOU

EARL LA TREMBLAIE La Tremblaine 79250 NUIEL LES AUBIERS		Calé : 24.10.17	SL
Tel. : 05 49 65 40 43		N° P.V. : 17B0281	
Site : La Tremblaine - 79250 NUIEL LES AUBIERS		Phase : PC2	
TECHNICIEN : ELISABETH BOULLAUD		Plan n° : 3	
Ech. : 1:500			

La Noëlle Environnement

PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

COUPE 1



E.U.R.L. d'Architecture
HERMANT Jean-Pierre
 Inscrite à l'ordre des Architectes Pays de Loire n° 0157
 Tél. : 02 41 61 28 80
 Z.I. des Victoires
 49220 VERN D'ANJOU

EARL LA TREMBLAIE La Tremblaie 79250 NUEIL LES AUBIERS		DATE	DESSINATEUR
CRÉÉ:	24.10.17	SL	
MODIFIÉ:			
N° F.V.	17B0281		
PHASE:	PC3		
PLAN N°:	4		
ECH:	1:250		
La Noëlle - BP20199 - 44155 ANCENIS cedex TEL : 02 40 98 96 33 - FAX : 02 40 98 97 09 La Noëlle Environnement Site : La Tremblaie - 79250 NUEIL LES AUBIERS TECHNICIEN : ELISABETH BOUILLAUD			
Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les cotes de construction ne sont qu'indicatives. La réalisation nécessitant une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.			
Fichier: TREMBLAIE (EARL LA)_17B0281 / A3 PC3 coupes paysagères - mise à jour: 18/06/2018			

NOTICE DESCRIPTIVE DU VOLET PAYSAGER DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Une notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement suivant l'Article R.441-3 du Code de l'Urbanisme
Modifié par Décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 - art. 8 JORF 6 janvier 2007 en vigueur le 1er octobre 2007
Modifié par Décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 - art. 9 JORF 6 janvier 2007 en vigueur le 1er octobre 2007

Projet :
☞ Construction de deux poulailler de 1745 m² (surface plancher) en complément de l'atelier existant.

1 DESCRIPTIF DE L'ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS, LES CONSTRUCTIONS, LA VEGETATION ET LES ELEMENTS PAYSAGERS EXISTANTS

Le siège d'exploitation de l'EARL LA TREMBLAIE est localisé au lieu-dit « LA TREMBLAIE » sur la commune de NUEIL LES AUBIERS.

Le site concerné par le projet est localisé sur le siège d'exploitation, en secteur agricole rural, non remembré. Le projet sera localisé au lieu-dit « LA TREMBLAIE » à 1 Km environ au nord-est de l'agglomération de NUEIL LES AUBIERS.

Le chemin rural dit « de la Tremblaie » dessert le site d'exploitation à partir de la route Départementale D 28.

Une réserve incendie est existante sur le site de la Tremblaie, à 143 mètres du projet, elle sera utilisée en cas de sinistre (voir plan masse).

Le projet est localisé dans un environnement bocager, assez boisé et légèrement vallonné. Les parcelles concernées par le projet sont actuellement cultivées en prairies et sont localisées au sein du siège d'exploitation existant.

Les accès stabilisés se feront par des voies privées débouchant sur le chemin rural dit « de la Tremblaie » qui permet d'accéder à la route départementale D28.

Les eaux pluviales du site existant sont collectées par des tranchées filtrantes ou des fossés busés en direction d'un fossé de collecte existant sur le site.

Le site de construction sera légèrement visible depuis les habitations des tiers situées au nord-ouest, cependant, une haie bocagère constituée d'essences locales est existante entre les bâtiments en projet et les bâtiments existants, 2 haies sont existantes entre le chemin rural qui dessert le site et le projet.

Une haie sera projetée sur 230 ml au sud-ouest et au sud-est des bâtiments projetés pour clôturer le site et afin de compenser la suppression de quelques arbres à l'entrée du site et d'une haie au niveau de l'implantation des bâtiments. Cette haie sera composée d'espèces locales, elle permettra de réduire de façon significative l'impact visuel vis-à-vis des riverains et permettra un aménagement paysager agréable du site.

Les tiers les plus proches sont situés à 126 mètres des poulaillers projetés.
Les photographies jointes au dossier précisent l'environnement immédiat du site proposé.

2 PRESENTATION DU PROJET DE CONSTRUCTION ET SON INSERTION DANS SON ENVIRONNEMENT, PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES :

Le projet sera constitué de la construction de deux poulaillers pour élever des volailles de chair. Ces bâtiments seront localisés sur la parcelle n°133 et 131 de la Section cadastrale D située sur la commune de NUEIL LES AUBIERS, totalisant une surface de 49624 m², et constituant l'unité foncière.

a) L'aménagement du terrain

Le terrain prévu pour le projet de construction sera remanié par un travail de remblai, la pente naturelle dans le sens longitudinal étant de 1 %.

Les accès seront dégagés et empierrés pour faciliter l'accès des véhicules devant intervenir sur le site. Les eaux pluviales des 2 poulaillers en projet seront canalisées vers le milieu naturel pour y être infiltrées sur des zones enherbées filtrantes à proximité des bâtiments.

Le réseau d'eau sera mis en place à partir du réseau existant, et le réseau d'électricité sera mis en place à partir d'un compteur installé à proximité du chemin rural.

b) La composition et l'organisation du projet, la prise en compte des constructions ou paysages avoisinants, le traitement minéral et végétal des voies

Ce projet sera constitué de deux poulaillers :

Les poulaillers seront conduits sur litière sèche. Les bâtiments en projet seront orientés sud-ouest nord-est par rapport aux pignons. Les bâtiments projetés auront chacun les caractéristiques suivantes :

Une superficie totale : 1864 m ² ; une surface plancher : 1745 m ²
Une longueur de 105.18 m
Une largeur extérieure de 17.72 m.
Une hauteur au faîtage 5.47 m
Une hauteur en bas de pente de 2.63 m

Les pignons seront bardés de panneaux sandwich laqué de couleur "gris beige" (RAL 1019) et les portes, portails et bandes de rives seront de couleur "ardoise" (RAL 5008).
Le bâtiment sera couvert de bac acier galvanisé laqué de couleur "ardoise" (RAL 5008).

4 silos de 15 tonnes seront mis en place entre les deux bâtiments, leur hauteur sera de 6.20 m.
Les eaux usées des lavabos installés dans les sas techniques seront collectées dans une fosse de 3000 litres.

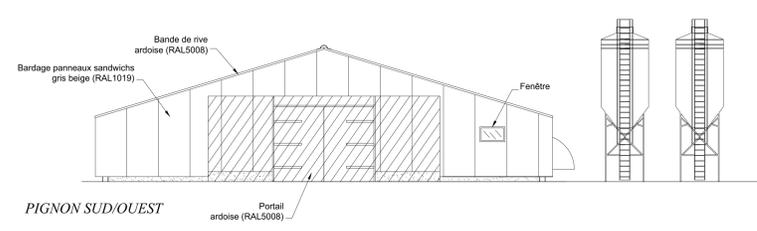
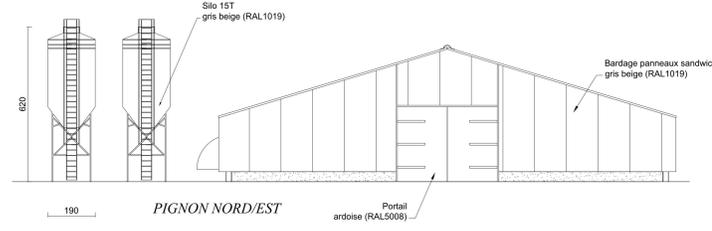
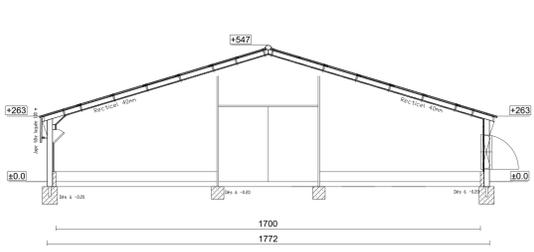
c) L'organisation et l'aménagement des accès au projet

Un accès existant sera prolongé sur un terrain privé afin de desservir les bâtiments à partir du chemin rural qui dessert le site.

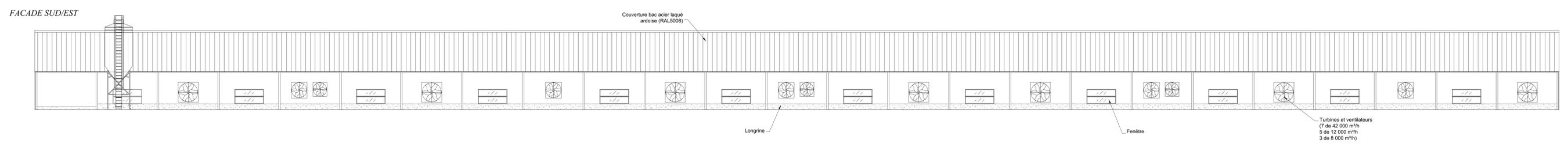
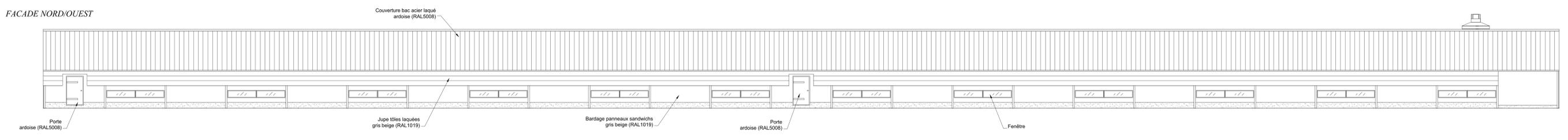
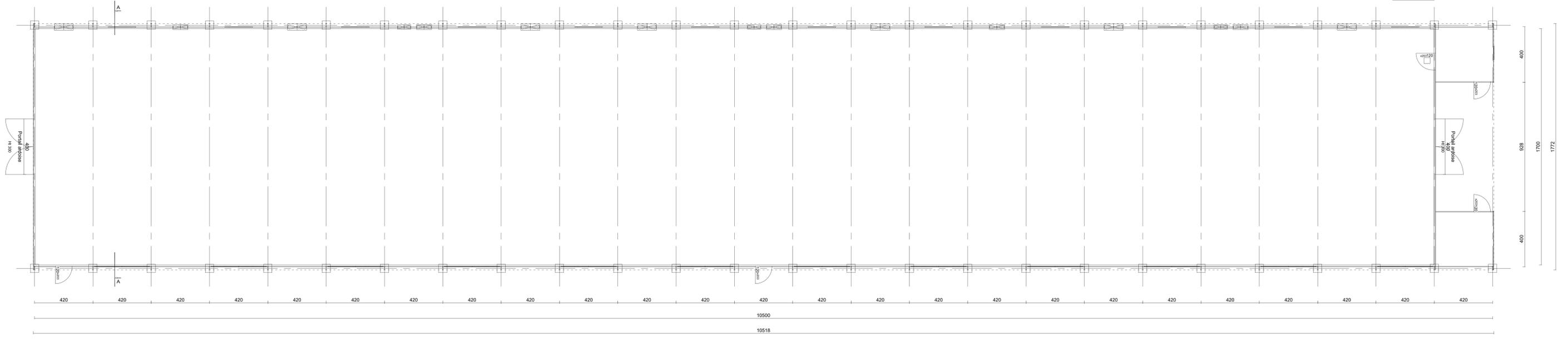
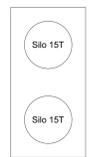
Des zones stabilisées seront mises en place pour faciliter ces accès aux véhicules intervenant sur le site.

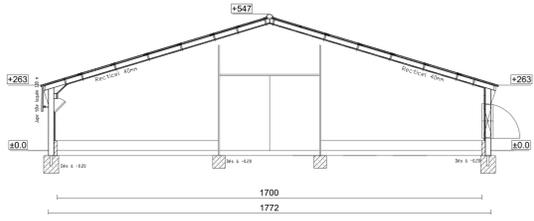
E.U.R.L. d'Architecture
HERMANT Jean-Pierre
Inscrite à l'Ordre des Architectes - Pays de Loire n° 0157
Tél. : 02 41 61 28 80
Z.I. des Victoires
49220 VERN D'ANJOU

EARL LA TREMBLAIE La Tremblaie 79250 NUEIL LES AUBIERS Tel. : 05.49.65.40.43	DATE	DESSINATEUR
	CRÉÉ: 24.10.17	SL
La Noëlle Environnement Site : La Tremblaie - 79250 NUEIL LES AUBIERS TECHNICIEN : ELISABETH BOUILLAUD	MODIFIÉ:	
	N° F.V.:	17B0281
La Noëlle - BP20199 - 44155 ANCENIS cedex TEL : 02 40 98 96 33 - FAX : 02 40 98 97 09	PHASE:	PC4
	PLAN N°:	5
Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les cotés de construction ne sont qu'indicatifs. La réalisation nécessitant une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.		
Fichier: TREMBLAIE (EARL LA)_17B0281 / A3 PC4 notice - mise à jour: 18/06/2018		

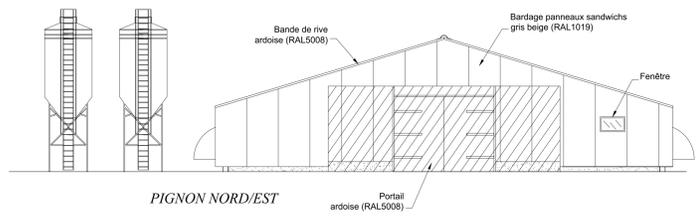


PROJET DE POULAILLER volailles de chair :
 Surface emprise au sol projetée : 1 864 m²
 Surface plancher projetée : 1 745 m²

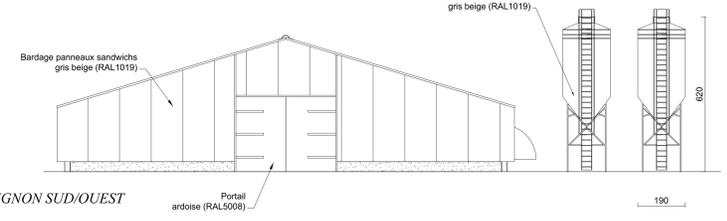




COUPE A-A

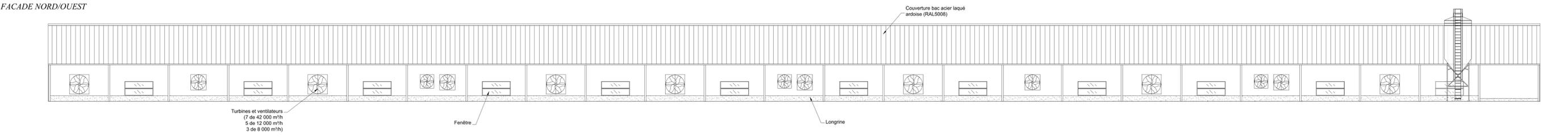
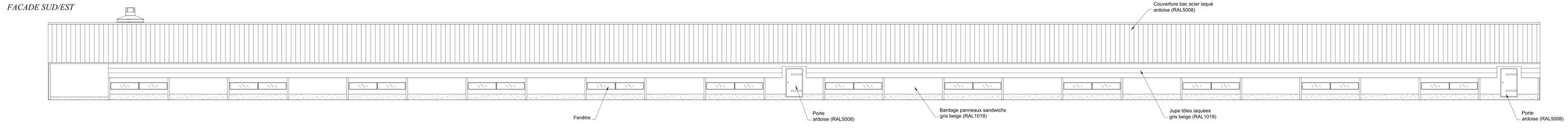
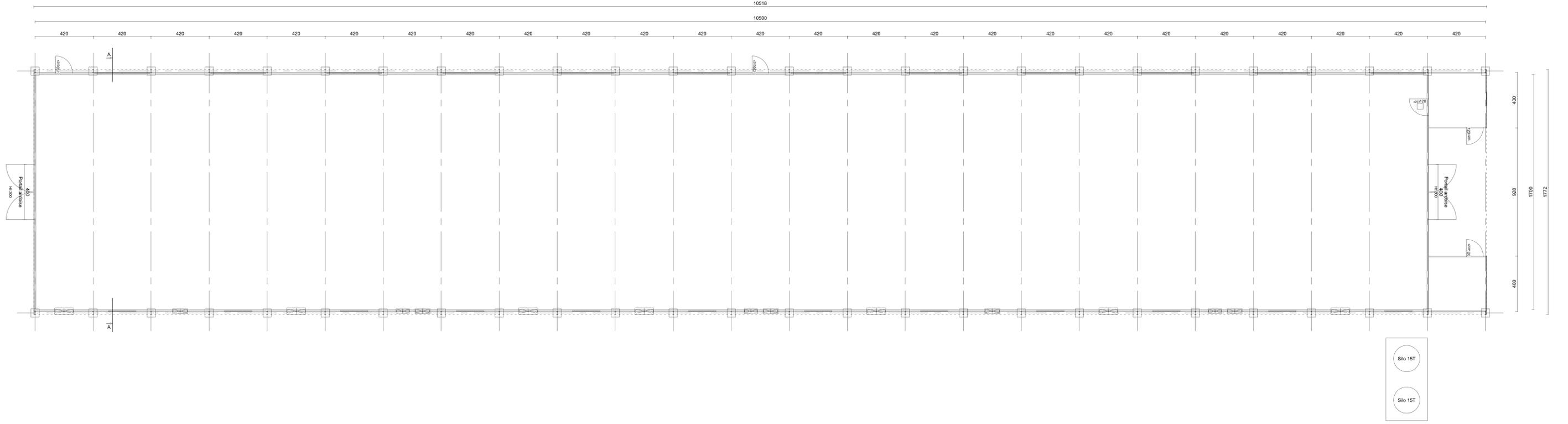


PIGNON NORD/EST



PIGNON SUD/OUEST

PROJET DE POULAILLER volailles de chair :
 Surface emprise au sol projetée : 1 864 m²
 Surface plancher projetée : 1 745 m²





Etat existant d'après la photo n°4



Etat projeté

E.U.R.L. d'Architecture
HERMANT Jean-Pierre
Inscrite à l'ordre des Architectes Pays de Loire n° 0157
 Tél. : 02 41 61 28 80
 Z.I. des Victoires
 49220 VERN D'ANJOU

EARL LA TREMBLAIE La Tremblaie 79250 NUEIL LES AUBIERS Tel. : 05.49.65.40.43		DATE CRÉÉ: 24.10.17 MODIFIÉ:	DESSINATEUR SL
 La Noëlle Environnement <small>La Noëlle - BP20199 - 44155 ANCENIS cedex</small> TEL : 02 40 98 96 33 - FAX : 02 40 98 97 09		N° F.V.: 17B0281 PHASE: PC6 PLAN N°: 8 ECH:	Site : La Tremblaie - 79250 NUEIL LES AUBIERS TECHNICIEN : ELISABETH BOUILLAUD
<small>Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les cotes de construction ne sont qu'indicatives. La réalisation nécessitant une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.</small>			
<small>Fichier: TREMBLAIE (EARL LA)_17B0281 / A3 PC6 insertion - mise à jour: 18/06/2018</small>			



Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4



Photo n°5



Photo n°6

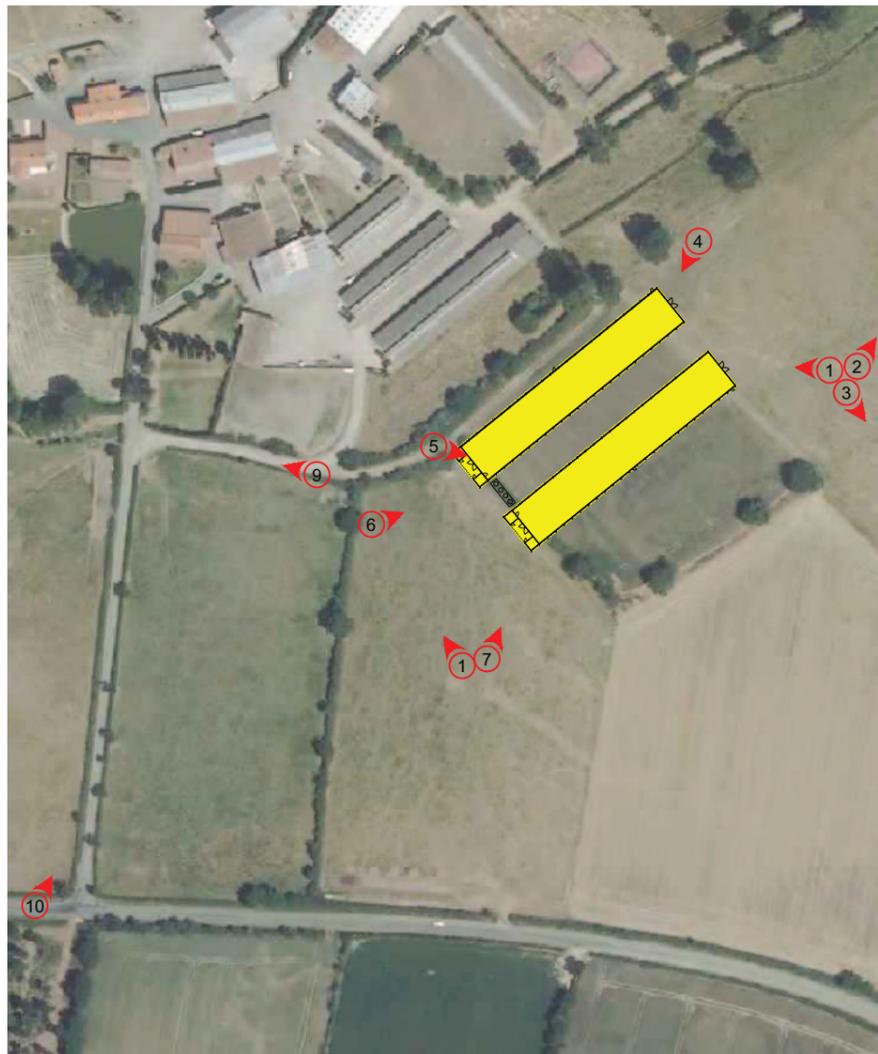


Photo n°7



Photo n°8



Photo n°9



Photo n°10

E.U.R.L. d'Architecture
HERMANT Jean-Pierre
 inscrite à l'ordre des Architectes Pays de Loire n° 0157
 Tél. : 02 41 61 28 80
 Z.I. des Victoires
 49220 VERN D'ANJOU

EARL LA TREMBLAIE		DATE	DESSINATEUR
La Tremblaie		CRÉÉ: 24.10.17	SL
79250 NUEIL LES AUBIERS		MODIFIÉ:	
Tel. : 05.49.65.40.43		N° F.V.	17B0281
Site : La Tremblaie - 79250 NUEIL LES AUBIERS		PHASE:	PC7 et 8
TECHNICIEN : ELISABETH BOUILLAUD		PLAN N°:	9
ECH :			

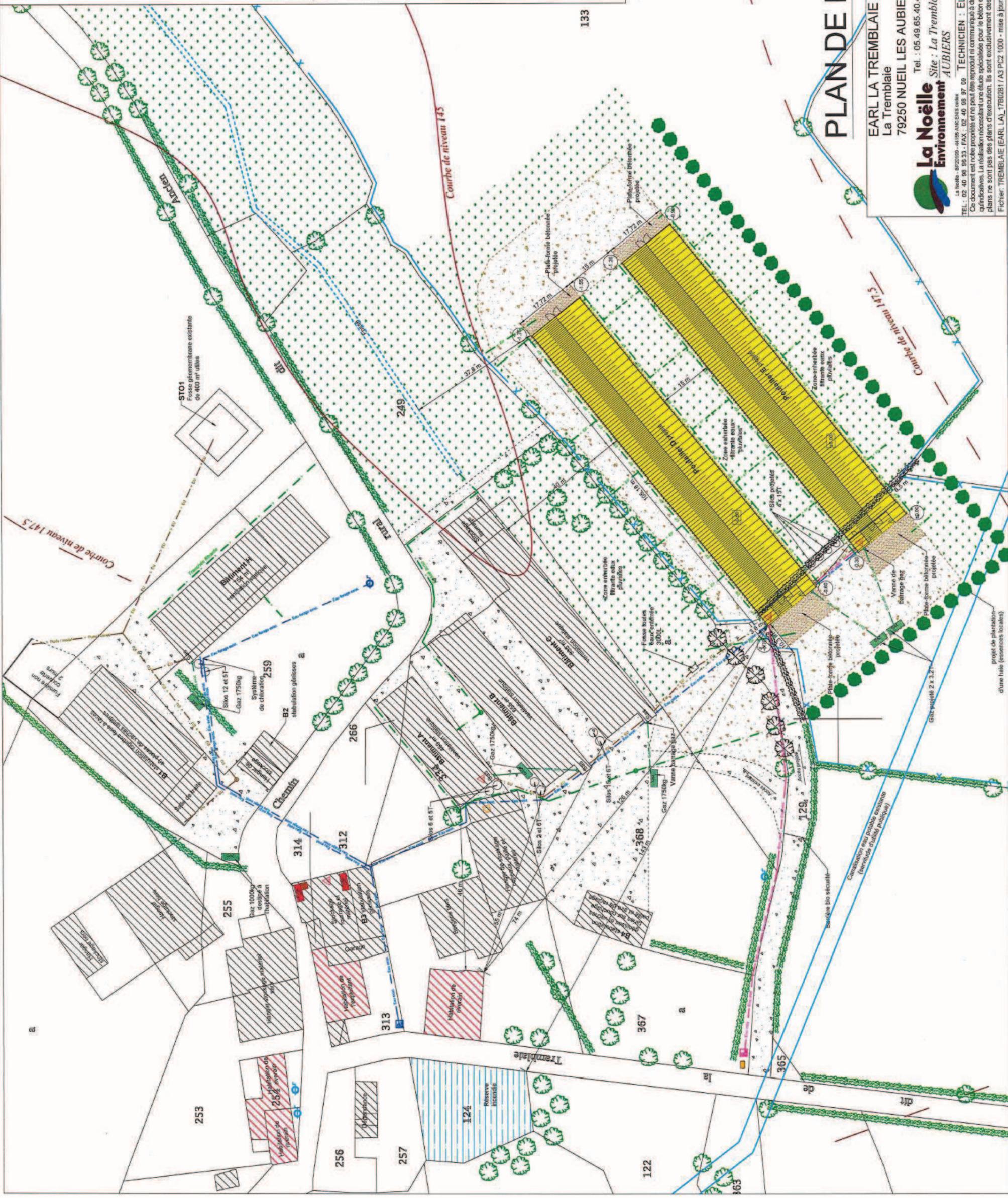
La Noëlle - BP20199 - 44155 ANGENIS cedex
 TEL : 02 40 98 96 33 - FAX : 02 40 98 97 09

Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les cotés de construction ne sont qu'indicatives. La réalisation nécessitant une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.

Fichier: TREMBLAIE (EARL LA)_17B0281 / A3 PC7 et 8 - mise à jour: 18/06/2018

LEGENDE

- Zone stabilisée
- Zone stabilisée à créer
- Zone bétonnée
- Zone bétonnée à créer
- Niveau terrain naturel
- Niveau sol fini
- Existant
- Projeté
- Supprimé
- Réseau électrique
- Réseau eau
- Eau forage exist.
- Eau créée
- Eaux Pluviales (existant)
- Eaux Pluviales (créé)
- Evacuation Effluents
- Compteur électrique
- Compteur eau
- Puits
- Forage
- Borne incendie
- Extincteur
- Groupe électrogène
- Local phytosanitaire
- Cuve gaz
- Cuve fuel
- Bac égouillage



PLAN DE MASSE ELARGI

EARL LA TREMBLAIE
 La Tremblaine
 79250 NUEIL LES AUBIERS
 Tel. : 05.49.65.40.43
 Site : La Tremblaine - 79250 NUEIL LES AUBIERS

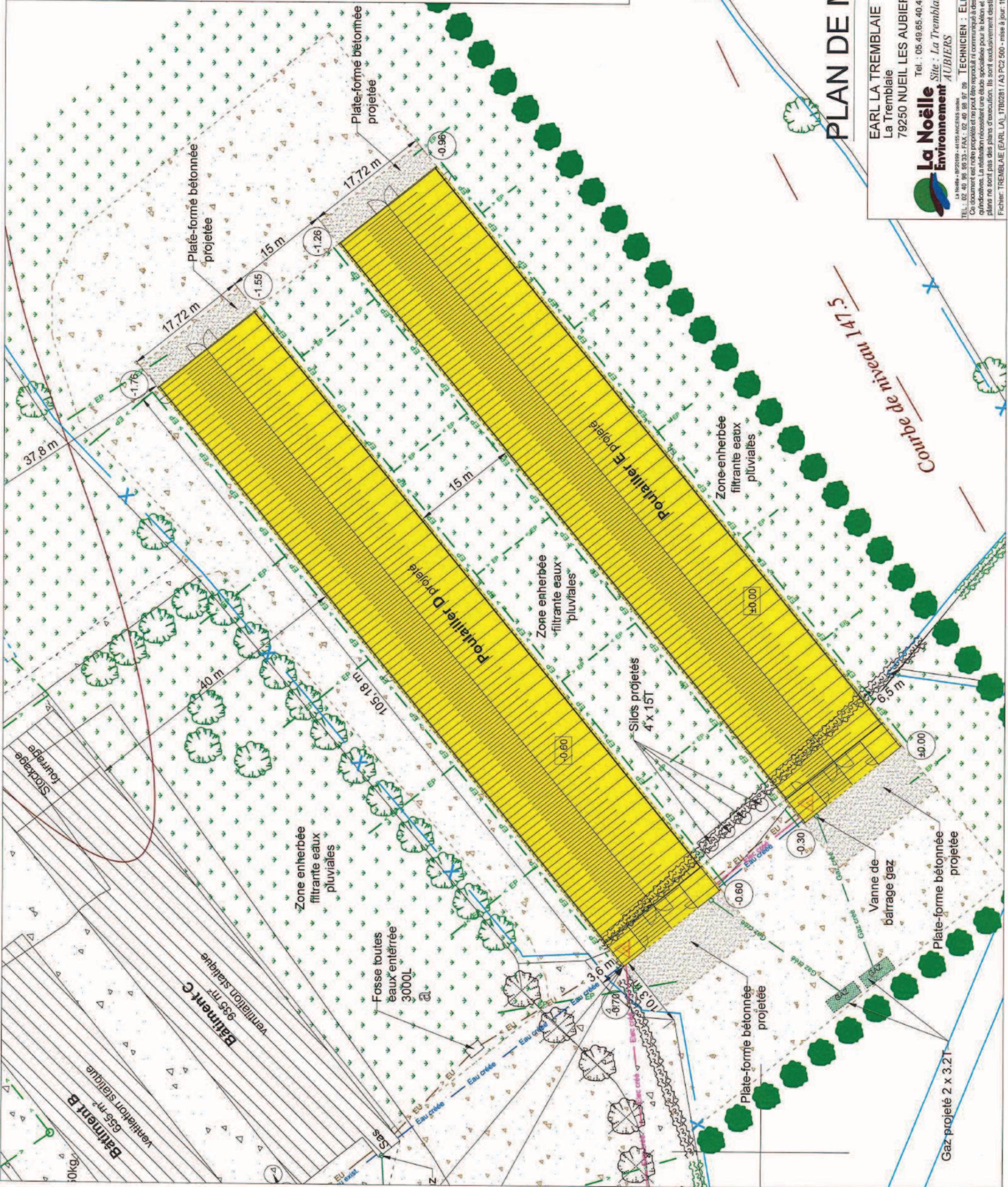


DATE	DESIGNATEUR
CRÉÉ: 24.10.17	SL
MODIFIÉ: 08.10.18	SL
N° F.V.: 17B0281	
PHASE: PC2	
PLAN N°: 3'	
ECH: 1:1000	

LA NOËLLE - 0223109 - 41156 AUCIENS COEUR
 TEL: 02 40 98 69 33 - FAX: 02 40 98 97 09
 TECHNICIEN : ELISABETH BOULLAUD
 Ce document est l'œuvre personnelle de l'auteur et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans l'autorisation écrite. Les copies de construction ne sont qu'indicatives. L'exécution nécessite une étude spécialisée pour le béton et les structures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire. Fichier: TREMBLAIE (EARL)_LA_17B0281 / A3 PC2 1000 - mise à jour: 19/06/2018

LEGENDE

	Zone stabilisée
	Zone stabilisée à créer
	Zone bétonnée
	Zone bétonnée à créer
	Niveau terrain naturel
	Niveau sol fini
	Existants
	Projétés
	Supprimés
	Réseau électrique
	Réseau eau
	Eaux Pluviales (existants)
	Eaux Pluviales (créés)
	Evacuation Effluents
	Compteur électrique
	Compteur eau
	Puits
	Forage
	Borne incendie
	Extincteur
	Groupe électrogène
	Local phytosanitaire
	Cuve gaz
	Cuve fuel
	Bac équarrissage



PLAN DE MASSE ELARGI

DATE	DESIGNATEUR
CRÉÉ: 24.10.17	SL
MODIFIÉ: 08.10.18	SL
N° F.V.	17B0281
PHASE:	PC2
PLAN N°:	3"
ECH:	1:500

EARL LA TREMBLAIE
La Tremblai
79250 NUEIL LES AUBIERS
Tel. : 05.49.65.40.43
Site : La Tremblai - 79250 NUEIL LES AUBIERS

La Noëlle Environnement
La Noëlle - BP20189 - 44155 ANCIENS SAINTS
TEL. : 02 40 98 98 33 - FAX. : 02 40 98 97 06
TECHNICIEN : ELISABETH BOULLAUD
Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les copies de construction ne sont qu'indicatives. La réalisation nécessite une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construction.

Fichier: TREMBLAIE (EARL LA)_17B0281 / A3 PC2 500 - mise à jour: 19/06/2018

ANNEXE 14

DIPLOMES DES GERANTS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Alsace

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE

emportant l'acquisition de 120 crédits européens (ECTS)

Niveau 5 du Cadre européen des certifications

*Vu le procès verbal de l'examen du Brevet de Technicien Supérieur Agricole établi le 03/07/2015
par le Président du jury,*

le Diplôme du Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Option : Analyse et conduite de systèmes d'exploitation

est délivré à **M. BERNARD THIBAUT JÉRÉMY,**
né le 18/01/1995,
à **CHOLET (MAINE-ET-LOIRE),**

et enregistré sous le numéro 15N/180100/15051643

Pour expédition conforme :
La cheffe du SRFD



Danièle UTARD

Signature du Titulaire



Fait à Strasbourg, le 19 octobre 2015

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de
la Forêt,



signé : Eric MALLERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Pays de la Loire

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION

*Vu le procès verbal du Certificat de Spécialisation établi le 27/02/2017
par le Président du jury*

le Certificat de Spécialisation

Conduite d'un élevage avicole et commercialisation des produits

est délivré à **M. BERNARD THIBAUT JÉRÉMY,**
né le 18/01/1995,
à **CHOLET (MAINE-ET-LOIRE),**

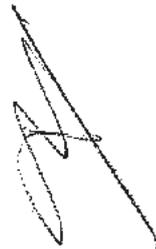
et enregistré sous le numéro 177/376900/1602579/U

Pour expédition conforme :
Le chef du Service Régional de la Formation et du
Développement

Philippe NENON



Signature du titulaire



Fait à NANTES, le 27 février 2017

Pour le Ministre et par délégation
La Directrice Régionale de l'Alimentation
de la Forêt



Signé : Claudine LEBON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES AGRICOLES

OPTION : EXPLOITANT AGRICULTURE ELEVAGE

Sous-option : ELEVAGE DOMINANT

Le Ministre de l'Agriculture,

Vu la loi n° 60-793 du 2 août 1960 relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricoles,

Vu le procès-verbal de l'examen ouvert en vue de l'attribution du brevet d'études professionnelles agricoles (cycle court) en 1979

sur la proposition du Jury, délève à Monsieur BERNARD André

né le 31 MARS 1961, à LES AUBIERS, département des DEUX-SEVRES

le présent diplôme.

Enregistré sous le N° 09 79 79 126 AEB

Pour ampliation : Mention ASSEZ BIEN

Le Chef du Service
des Diplômes

J. M. JOLIVET

Pour le Ministre et par autorisation,
L'Inspecteur Général d'Agronomie,

Région Poitou Charentes

J. BAUJARD

ANNEXE 15

***CARTE RAYON DE 3 KM
CARTE ACTIVITES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES
CARTE TRAJET ENTRE SITE D'EXPLOITATION ET LA STATION DE COMPOSTAGE***



Rayon 3 km

Limites des communes

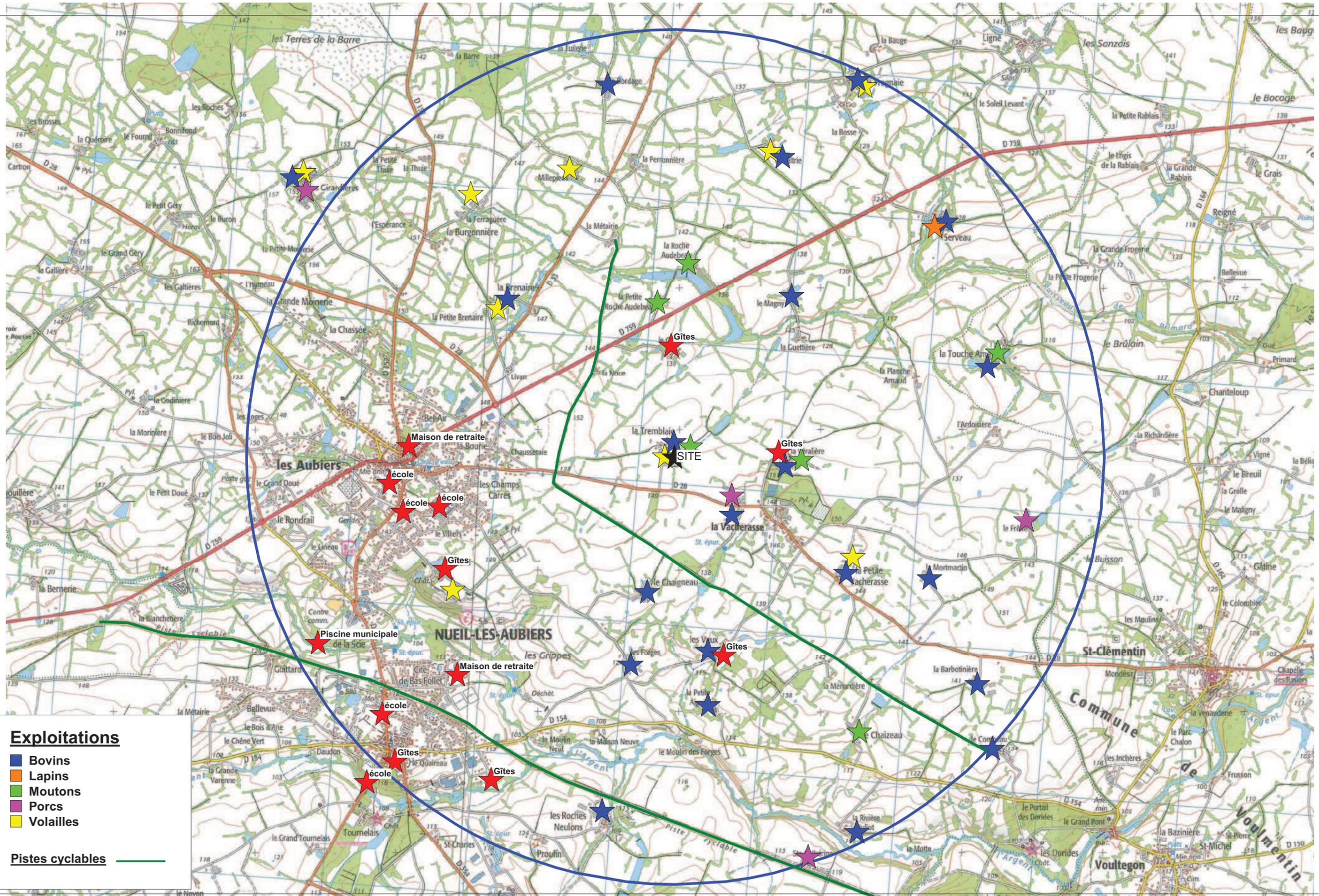
Site : La Tremblaie 

T27416
EARL LA TREMBLAIE
LA TREMBLAIE
79250 NUEIL LES AUBIERS



Date: 23/11/2017

Echelle :25000



Exploitations

- ★ Bovins
- ★ Lapins
- ★ Moutons
- ★ Porcs
- ★ Volailles

Pistes cyclables ———

Carte avec localisation des exploitations agricoles, des activités économique et touristique

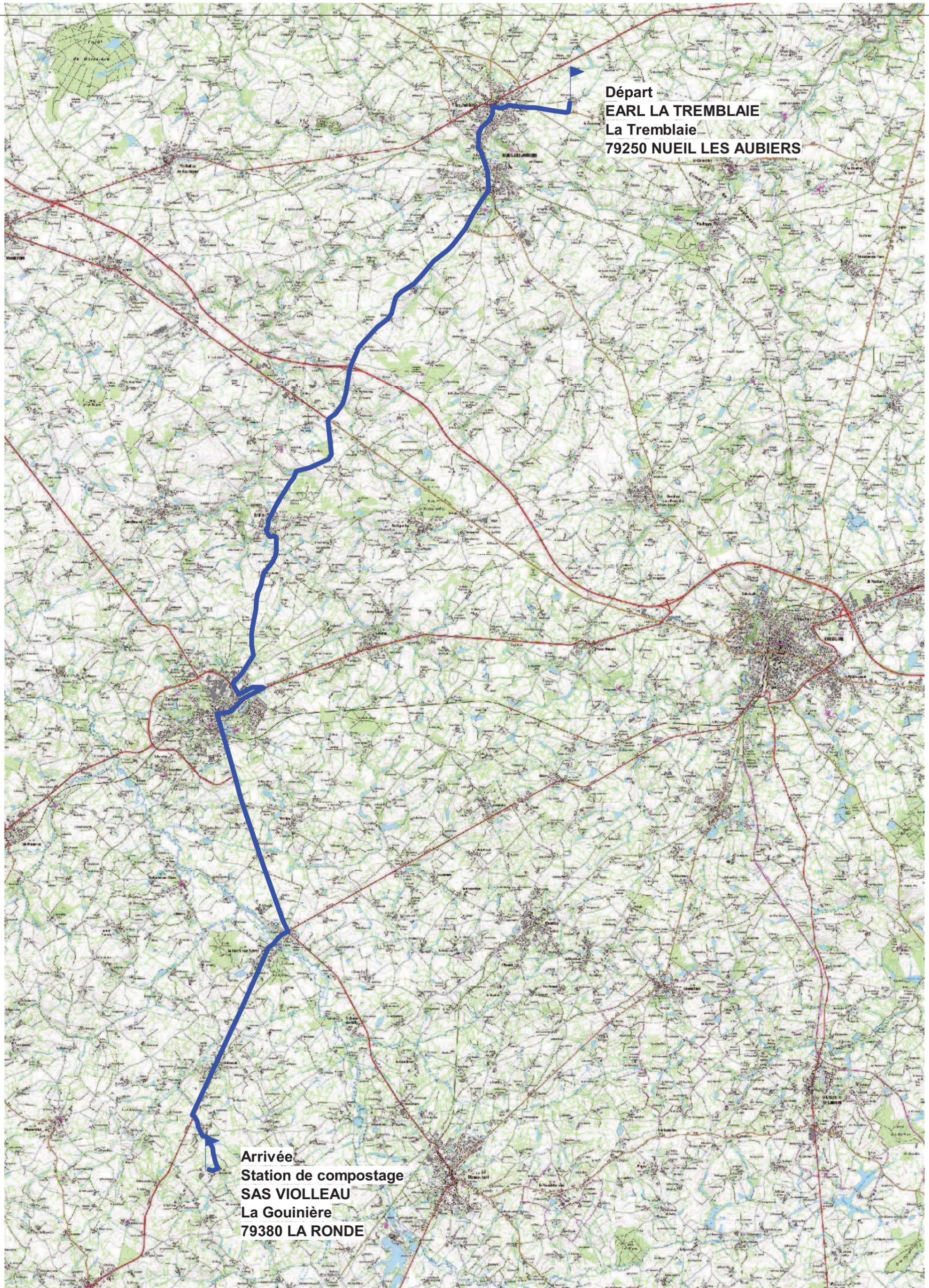
★ **site d'exploitation**

T27416
 EARL LA TREMBLAIE
 LA TREMBLAIE
 79250 NUEIL LES AUBIERS



Date: 14/06/2018
 Echelle 25000

© IGN SCAN25 - BD ORTHO® Les données ou carte IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents.



Trajet vers la station de compostage 

T27416
EARL LA TREMBLAIE
LA TREMBLAIE
79250 NUEIL LES AUBIERS



Date : 12/06/2018
Echelle : 85000

ANNEXE 16

DECLARATION STOCKAGE DE GAZ

PREFECTURE DES DEUX SEVRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
4 RUE DUGUESCLIN
BP 522
79099 NIORT CEDEX 9

DOSSIER DE DECLARATION INSTALLATION CLASSE STOCKAGE DE GAZ EARL LA TREMBLAIE

1) EXPLOITANT (Utilisateur des installations)

Pour les personnes morales :

- Dénomination ou raison sociale : **EARL LA TREMBLAIE**
- Forme juridique : **EARL**
- Adresse du siège social : **LA TREMBLAIE 79250 NUEIL-LES-AUBIERS**

2) INSTALLATION

• Emplacement sur lequel l'installation est réalisée : **LA TREMBLAIE 79250 NUEIL-LES-AUBIERS**

• Références cadastrales : PARCELLE ZD, N°133 et131

• Nature de l'installation : **stockage de gaz**

• Distance qui sépare l'installation de gaz en projet des habitations les plus proches occupées par des tiers : 140m

• Effectif du personnel appelé à travailler dans l'établissement : 3

3) SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ETABLISSEMENT

• Activité principale : Exploitation avicole

L'EARL LA TREMBLAIE dispose de deux récépissés de transfert pour l'atelier avicole :

☞ Récépissé de transfert n°D5434 en date du 10 janvier 2002 pour un élevage de 15825 dindons ou 47475 animaux équivalents volailles (bâtiments A, B et C).

☞ Récépissé de transfert n°D5476 en date du 1^{er} mars 2002 pour un élevage de 7500 dindes ou 22500 animaux équivalents volailles (bâtiment H).

Le site de « La TREMBLAIE » est soumis à Autorisation au titre des installations classées sous la rubrique 2111-A (cf. nomenclature ci-dessous)

Le projet consiste au développement d'un atelier avicole par la construction de deux poulaillers de 1700 m² sur le site existant de «La Tremblaie » sur la commune de NUEIL LES AUBIERS, en complément d'un atelier existant de 2795 m². L'atelier permettra d'élever **un total maximum de 166760 emplacements volailles**

4) NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES DE L'ENTREPRISE CONSERNEES PAR CE DOSSIER

Nomenclature : stockage en réservoirs manufacturés de gaz inflammables liquéfiés

Rubriques	Désignation des activités	Capacité réelle maximale	Régime
4718.2	Stockage de gaz	Au total il sera stocké 12.65 tonnes de gaz sur le site.	DC supérieur à 6 t, mais inférieur à 50 t)

Le système sera contrôlé et entretenu régulièrement limitant ainsi les risques de fuites de gaz.

Observations :

Sur le site d'exploitation de l'EARL LA TREMBLAIE : 3 citernes de 1750 kg et une de 1000 kg sont existantes, et 2 citernes de 3,2 tonnes sont prévues dans le cadre du projet, le système sera contrôlé et entretenu régulièrement limitant ainsi les risques de fuites de gaz.
Ces citernes sont fixées au sol sur des plateformes bétonnées.

5) DESCRIPTION DU MODE ET DES CONDITIONS D'UTILISATION D'EPURATION ET D'EVACUATION

1) Des eaux résiduaires

Caractéristiques et volume journalier : néant

2) Mesures envisagées par le déclarant pour supprimer limiter ou compenser les nuisances et pollutions susceptibles de résulter de l'exploitation de son installation (stockage de gaz)

- bruits : néant
- odeurs : néant
- gaz toxiques : réglementairement les installations seront contrôlées tous les 3 ans par un technicien compétent et agréé et qui fera un rapport écrit.

6) NATURE ET CONDITIONS D'ELIMINATION DES DECHETS ET RESIDUS D'EXPLOITATION

Il n'y aura pas de déchets liés au stockage de gaz sur le site.

7) DISPOSITIONS PREVUES EN CAS DE SINISTRE

1) Dangers présentés par l'ensemble des installations et des équipements exploités par le demandeur

- Ecoulement accidentel de produits

Ce risque classé risque modéré soit une probabilité B

Ce risque peut être engendré par :

- La rupture de cuves d'hydrocarbures,
- une défaillance du conditionnement ou du stockage des produits dangereux.

Et produit par :

- des zones de circulation situées à proximité des cuves d'hydrocarbures
- des sources de chaleur : à proximité des cuves d'hydrocarbures et de gaz.

Devront figurer la dénomination et la quantification des produits dangereux.

Les conséquences peuvent être :

effets directs

une pollution du sous-sol et de l'environnement, une atteinte à la santé des hommes et des animaux

effets indirects

un incendie des cuves d'hydrocarbures

Pour cela **des mesures préventives** ont été mises en œuvre :

- Réglementairement les installations seront contrôlées par un technicien compétent et agréé qui fera un rapport écrit.

➤ L'incendie

Ce risque classé modéré soit une probabilité B

Ce risque peut être engendré par :

L'inflammation de gaz

Par le dysfonctionnement des chauffages (gaz, électrique)

Par travaux réalisés sur le site - opérations par points chauds (tronçonnage, soudage ...).

Les conséquences peuvent être :

effets directs

- une destruction du bâtiment et de son contenu. Quand le foyer est situé à moins de 10 m du bâtiment, on estime que 100% de l'outil est détruit.
- Mise en danger de mort du personnel travaillant sur le site
- Mort ou asphyxie des animaux présents dans les bâtiments

effets indirects

- Une pollution de l'air par les fumées
- Une pollution du milieu s'il y a écoulement de produits libérés par l'incendie

Pour cela **des mesures préventives** ont été mises en œuvre :

- Le stockage des déchets inflammables dans un lieu isolé des bâtiments d'exploitation.
- Précautions prises pour les opérations de soudage, de tronçonnage, meulage...
- La rétention des produits dangereux libérés en cas d'incendie et des eaux d'extinction :
- Les cuves d'hydrocarbures ne sont pas menacées par une source d'énergie.

➤ L'explosion

Ce risque classé modéré soit une probabilité B

Peut être produit par :

- de gaz.

Dont les conséquences peuvent être :

effets directs

- une destruction partielle ou totale des bâtiments sur le site

effets indirects

- un départ en incendie

Pour cela des mesures préventives similaires à celles prévues en cas d'incendie (voir paragraphe précédent) seront applicables

2) Les moyens (matériels, personnels, consignes) prévus dans l'entreprise afin de :

☞ Réduire la probabilité d'accidents et de sinistres :

- Les consignes de sécurité sont mises en place dans l'élevage.
- Les abords des bâtiments d'exploitation sont régulièrement entretenus pour éviter l'envahissement par les friches ou les taillis qui seraient susceptibles de favoriser la propagation d'un incendie.
- Les citernes de stockage de gaz ont été mises en place en dehors de la zone de roulement
- Les travaux de mise en place du chauffage ont été effectués par des personnes compétentes ayant les agréments dans ce domaine.
- réglementairement les installations seront contrôlées tous les 3 ans par un technicien compétent et agréé et qui fera un rapport écrit.

☞ Lutter contre les sinistres (incendie notamment)

- 1 extincteur est existant dans chaque poulailler existant et un extincteur sera installé dans chacun des bâtiments en projet.
- Une réserve à incendie est existante sur le site
- Le centre se secours le plus proche est celui de NUEIL LES AUBIERS

ANNEXE 17

ATTESTATION DE CONFORMITE DU SPANC

ATTESTATION DE CONFORMITE DE PROJET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

(A adresser à la Mairie en 3 exemplaires avec le dossier de permis de construire)

COMMUNE : NUEIL LES AUBIERS
Dossier n° : 18-017-001

Déposé en Mairie le :
N° PC, DT, IDT :
Autre référence :



- Demandeur : M THIBAUT BERNARD EARL LA TREMBLAIE
- Adresse actuelle : LA TREMBLAIE
79250 NUEIL LES AUBIERS
- Terrain concerné, lieu de la réalisation : LA TREMBLAIE,
79250 NUEIL LES AUBIERS

Section et Parcelles cadastrales : D 131, 133

☎ : 05 49 65 40 43

e.mail : bernardthibaut79@hotmail.fr

Classification du projet : entre 0 et ≤ 20 EH > 20 EH et < 200 EH

DONNEES PARTICULIERES DES BATIMENTS :

Construction Rénovation Transformation Agrandissement

Habitation <input type="checkbox"/>	Bâtiment professionnel <input checked="" type="checkbox"/>	Bâtiment d'accueil, hébergement <input type="checkbox"/>
Nombre de chambres :	Personnel : 2 personnes.	Nombre de personnes :

Pièces principales :

Capacité retenue en EH (Equivalent Habitant) : 2

Equipements, points d'eaux : 2 lavabos

Coefficient de conversion appliqué : 1

Mode d'alimentation en eau : Adduction publique Puits

FILIERE RETENUE

Par infiltration

Avec rejet

OU

Filière classique :

Prétraitement

Type de fosse : toutes eaux

Volume : 3000 L

Bac dégraisseur : oui

non

Volume :

Traitement

Type : Drainé

Infiltration

Filtre à sable drainé

Non drainé / terre

Filtre à sable horizontal

Tranchées ou lit d'épandage

Surface : m²

Longueur des tranchées : 25 m

Filière agréée :

Filtre compacte

Micro-station

Filtres à plantes

Marque :

Modèle :

Agrément :

Capacité : 2 EH minimum

Informations particulières :

Concepteur du projet :

Projet proposé par le Maître d'Ouvrage

Adresse : la Tremblaie 79250 NEUIL LES AUBIERS

AVIS DE L'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS SUR LE PROJET :

FAVORABLE Bressuire, le 18/05/2018



Observations :

La visite de conformité des installations sera effectuée par l'Agglomération du Bocage Bressuirais

AUTORISATION DE REJETS DU PROPRIETAIRE DE L'EXUTOIRE* (fossé, réseau divers, milieu naturel ...) : (*si différent du demandeur et si le dispositif n'est pas un lit ou des tranchées d'épandage)

Privé (Nom Prénom) :

Signature / cachet :

Publique :

OBSERVATIONS PREALABLES DU MAIRE (sur la qualité du sol, nappe, puits, problèmes sanitaires,...) :

Signature / cachet :

Ale.....

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE :

Je soussigné, certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé

Le :

Signature :

ANNEXE 18

***PROTOCOLE DE NETTOYAGE ET DE DESINFECTION
CONTRAT DE DERATISATION***

Protocole de nettoyage-désinfection

QUAND	QUOI	OÙ
Jour 0 (au moment de l'enlèvement des animaux)	Désinsectisation	1 mètre en bordure de litière et sur les murs. Ne pas oublier le sas et le magasin
Jour + 1	Nettoyage et rinçage du circuit d'eau de boisson Décapage	Tuyauterie
Jour + 2	Dépoussiérage et lavage des bâtiments, du matériel en place, des sas, des abords et des silos (Les eaux de lavage seront absorbées par la litière qui sera évacuée du bâtiment directement dans les caissons étanches des véhicules qui transporteront le fumier vers la station de compostage)	Intérieur des bâtiments et extérieur des bâtiments
1ère DESINFECTION		
Jour + 2	Nettoyage-désinfection - du matériel d'alimentation et d'abreuvement - des silos	Dans les bâtiments Silos (vidange et nettoyage et fumigation)
VIDE SANITAIRE (les microbes s'affaiblissent et meurent)		
Jour + 2	Séchage du sol (terre battue) Nettoyage des abords	Dans les bâtiments
Jour - 2 et - 1 (avant l'arrivée des animaux)	Mise en place de la litière Désinfection de la litière	Dans les bâtiments
DESINSECTISATION		
Jour - 1	Désinsectisation des bâtiments	Intérieur des bâtiments
2ème DESINFECTION		
Jour - 1	Désinfection du bâtiment et du matériel	Intérieur des bâtiments



Société : EARL la Tremblaie
 Nom du responsable : Mr Bernard
 Adresse : La Tremblaie
 CP : 79250 Ville : Nueil les Aubiers
 Tél fixe : 05.49.65.40.43
 Fax :
 Tél portable : 06.78.24.59.70
 Email : 06785542633

Mauléon, le 13 février 2011

CONTRAT D'ENTRETIEN

OPERATION : DERATISATION

Nuisible à détruire : Rats et souris

Lieu d'intervention :

Désignation des lieux à traiter :

Les bâtiments d'élevages vaches laitières + les bâtiments volailles.....

Nombre d'interventions : Quatre interventions par an, soit un passage par trimestre

Garantie : une intervention gratuite en cas de ré-infestation des lieux traités

Montant annuel

MONTANT H.T.	T.V.A	%	MONTANT T.T.C
380 €		74.48 €	454.48 €

Facturation :

Si besoin de postes d'appâtage sécurisés, facturation en supplément à la première intervention.

Règlement à réception de facture :

Chèque bancaire Virement Prélèvement

Domiciliation bancaire : Crédit Mutuel 15749 36308 00010725101 09

D'un commun accord, les parties soussignées déclarent accepter les clauses spécifiées au verso dans les conditions générales du présent contrat et applicables à l'objet ci-dessus stipulé. Devis valable un mois après la date d'édition.

Signature du Client et date

« Bon pour accord de commande »

Bob BOURDON

Nom du signataire

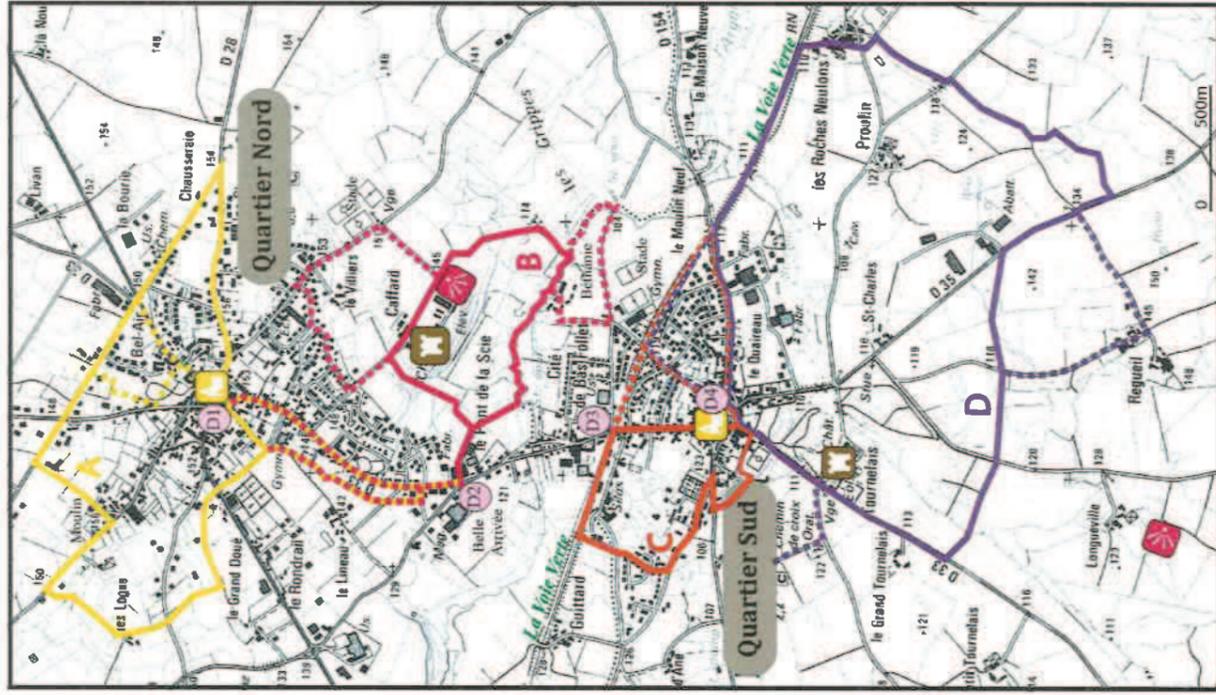
BOURDON BOB
 Entreprise Individuelle
 21 Rue Saint Pierre 79700-MAULEON
 Tél. 06 36 93 83 21
 Siret 522 224 187 00016 - APE 8129A

21, rue st Pierre – 79700 MAULEON
 Tel : 05.49.81.10.58 Ou 06.36.93.83.21
 Email : bourdonbob@orange.fr
 Entreprise Individuelle – SIRET 522 224 187 00016
 Chambre des métiers et de l'artisanat de Niort APE 8129 A

ANNEXE 19

CARTE DES SENTIERS PEDESTRES DE NUEIL-LES-AUBIERS

4 PROPOSITIONS DE CIRCUITS DÉCOUVERTE À PROXIMITÉ DU CENTRE VILLE



A (boucle nord) : La campagne entre dans la ville

De 45 min à 1h15 min
Départ D3 : **Place Pierre Garnier (maître annexe)**

Descendre la **place Pierre Garnier** et prendre à droite le **chemin de la Flacrie** puis au rond-point la **rue du Grand Rondrail**.

Au carrefour avec la route de Mauléon (D759) prendre en face le **chemin du lavoir**. On découvrira le lavoir (privé) en contrebas à environ 500 mètres sur la droite.

Poursuivre le chemin qui bifurque à droite et qui remonte jusqu'à la **rue Moccusouris**.

Emprunter pratiquement en face le **chemin des loges** qui se poursuit sur la droite pour rejoindre la **route de Cholet** (D 28).
Attention aux voitures !

Revenir sur la D28 en direction de Nueil-Les-Aubiers et prendre à gauche le **chemin du Moulin** (privé).

Terminer la boucle par le **chemin Chausseraie** que l'on peut emprunter jusqu'au bout ou couper plus tôt en fonction de son degré de fatigue.

Retours possibles via les maisons de retraite la **MAPHA** et la **Sainte Famille** (très joli parc), l'**église Saint Melaine** et la **place de la Girainerie** qui abrite le **centre socioculturel** et le **clos de la Girainerie**.

Jonction des deux boucles A et B par l'avenue Saint-Hubert ou le circuit des étangs.

C (boucle quartier sud) : La voie verte irrigue la ville

De 45 min à 1h15 min
Départ D4 : **Place Jeanne d'Arc (mairie principale)**

Emprunter le parking à l'arrière de la mairie puis le chemin aménagé en haut du **parc de Tournelay**, château privé du 19^{ème} siècle.

En arrivant **rue de Tournelay**, au niveau de l'école, soit poursuivre par le portail en face soit contourner par le parking au sud.

Rejoindre la **rue de Tivoly** à proximité de l'ancienne maison de retraite, aujourd'hui **résidence du Bois Grimaud**, puis emprunter les **rues de Bellevue**, du **Martin Pêcheur** et des **Platanes** permettant de rejoindre l'ancienne **voie ferrée** aménagée.

Découverte d'œuvres d'artistes conçues dans le cadre de l'exposition « **chemin de faire** ».
Passage à l'arrière de l'**entreprise Arrivée Bellanée** et de l'**ancienne gare** de Nueil-Les-Aubiers (privée).

Retours possibles par la **rue de la Gare** et l'**église Saint Hilaire** ou en continuant la **voie verte** par les **rues de Beaumont** ou du **Théâtre**.



B (boucle de Cafard – La Scie) : Le poumon du cœur de ville

De 45 min à 1h15 min
Départ D2 : **Parking Espace Belle Arrivée**

Au sud du bâtiment de la **poste** emprunter l'**allée Pierre Nivard** pendant 200 mètres puis à gauche le **chemin du Doué Chaud** (privé). Dans la montée, joli point de vue sur le **château de Cafard** et les étangs.

Prendre par la droite l'**allée de Cafard** sur environ 500 mètres et à la cote 145 emprunter le **chemin de la Barellière**.

Variante : En prenant l'**allée de Cafard** par la gauche, les plus courageux peuvent s'offrir la boucle par le **stade de l'Essor** (environ 2 km) pour rejoindre le **chemin de la Barellière**.

Avant la descente, en haut du **chemin de la Barellière**, admirer le panorama sur tout le quartier sud de la commune. Poursuivre jusqu'à la rivière la **Scie**.

Deux retours possibles : soit en direct, en prenant à droite (vers l'ouest) le chemin qui serpente le long de la **Scie**, soit en se dirigeant à gauche (vers l'est) pour une boucle d'environ 1.5 km qui longe le **stade Tuzet**, contourne la **maison de retraite Béthanie** et emprunte la **rue Edmond Sorlin** avant de rejoindre le circuit en franchissant la **Scie**.

D (boucle sud) : Découverte de Nueil-Les-Aubiers d'hier à aujourd'hui

De 1h45 min à 2h15 min
Départ D4 : **Place Jeanne d'Arc (mairie principale)**

Emprunter le parking à l'arrière de la mairie, puis le chemin aménagé en haut du **parc de Tournelay**, château privé du 19^{ème} siècle. Descendre la **rue de Tournelay** et traverser prudemment le pont qui surplombe la rivière l'Argent.

A travers la grille du portail d'entrée, vue magnifique sur le **château de Tournelay** (visite du parc possible, écuries remarquables, 33 ha boisés... renseignements auprès des propriétaires).

Variante : Face à l'entrée du château, route de Combrand, aller-retour possible (2 km environ) pour découvrir au bord de la route la **croix** surmontant un **ancien moulin**, puis en prolongeant le chemin, une jolie réplique de la **grotte de Lourdes** à laquelle on accède par un **chemin de croix**. Retour par le même itinéraire.

Face à l'entrée du château, emprunter le chemin aménagé le long de la **RD 33** jusqu'au rond point du contournement sud. Le sentier se poursuit en longeant toute la **rocade sud** (variante possible en passant par **Regueil**). En arrivant au rond point du **parc économique de Proulin**, prendre le chemin aménagé le long de la **RD 35** en direction de Bressuire. Traverser la **RD 35** face au chemin venant de **Regueil**. **Attention aux voitures !**

Contourner l'**entreprise Gastronomie** par l'est avant d'emprunter à droite un chemin qui rejoint les **Roches Neutons** puis la **Voie Verte**. Après un passage au-dessus de l'**Argent**, revenir à votre point de départ par la **rue du Théâtre** (descendre au niveau du pont enjambant la route) ou par la **rue de Beaumont**.



RANÇONNÉE À LA CARTE

« Le principe est simple : on part d'où on veut,
on choisit son parcours à la carte »



NUEIL-LES-AUBIERS

PRINCIPES DE BASE À SUIVRE

- Informer d'autres personnes de son itinéraire,
- Éviter de partir seul(e),
- Respecter la nature et les propriétés privées,
- Ne pas s'écarter des sentiers indiqués sur la carte,
- Rester courtois(e) avec les autres usagers,
- Savoir rester discret(e),
- Tenir son chien en laisse.

Les chemins indiqués n'étant pas balisés, cette carte vous permettra de composer facilement votre propre circuit.

CONTACTS

Mairies de Nueil-Les-Aubiers
www.ville-nueil-les-aubiers.fr

Mairie principale (quartier Sud)
Place Jeanne d'Arc
79 250 Nueil-Les-Aubiers
Tél : 05 49 80 65 65
mairie.principale@ville-nueil-les-aubiers.fr

Mairie annexe (quartier Nord)
Place Pierre Garnier
79 250 Nueil-Les-Aubiers
Tél : 05 49 80 65 26
mairie.annexe@ville-nueil-les-aubiers.fr

A VOS CARTES, PRÊT, PARTEZ...

A Nueil-Les-Aubières, il y en a pour tous les goûts ...
 A pied, à cheval, à vélo, sur les quelque 10 000 ha de la commune, près de 100 km de chemins s'offrent à vous.

Regardez, écoutez ...

- au fil de l'eau, en suivant les rives de l'Argent et de la Scie,
- sur les anciennes voies romaines ou la voie verte (ancienne ligne de chemin de fer aménagée par le conseil général),
- dans les chemins creux ou sur les sentiers entretenus à la campagne ou en ville.

Regardez, écoutez ...

Vous découvrirez ici ou là au détour du chemin

- des arbres remarquables, des parcs, des prairies, des cultures, des haies, des étangs, tout ce qui fait le charme de notre bocage,
 - de belles demeures, des croix et des chapelles, des ponts, des châteaux et des églises, un bien riche patrimoine,
 - de nombreux animaux paissant dans les prés, veaux, vaches, cochons, chèvres, moutons, chevaux, couvées ...
- témoignages d'une agriculture bien présente sur notre territoire.

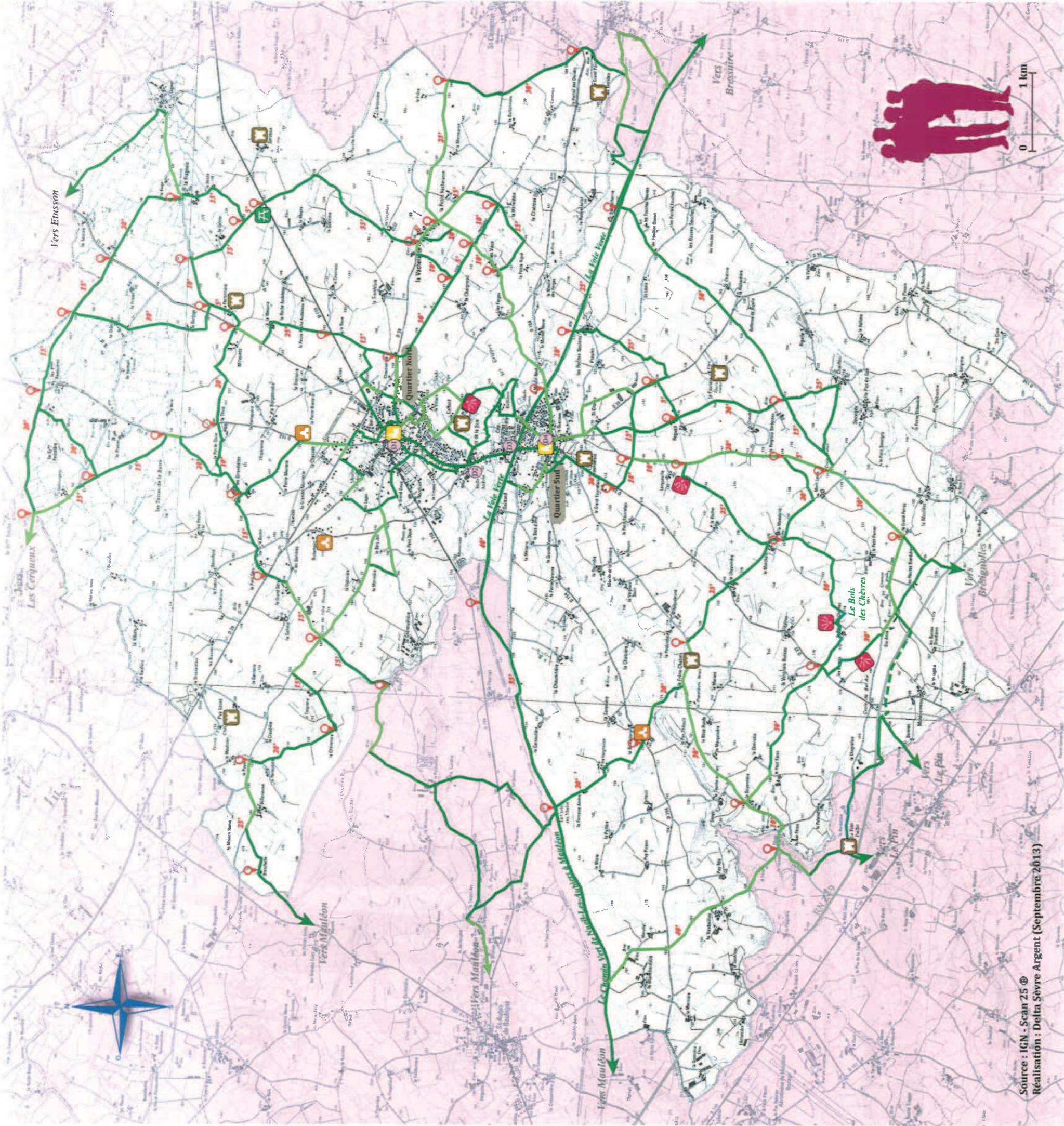
Alors à toutes et à tous, bonnes promenades...

LÉGENDE

-  Patrimoine
-  Église
-  Chapelle
-  Point de vue
-  Aire de pique-nique
-  Temps en minutes (moyenne 4 km/h)
-  Routes
-  Chemins

Départs possibles (parking)

-  D1 Place Pierre Garnier (mairie annexe)
-  D2 Parking Belle Arrivée
-  D3 Parking Clos des Érables
-  D4 Place Jeanne d'Arc (mairie principale)



ANNEXE 20

***CALCUL BRS ET GEREP
BRS BATIMENTS EXISTANTS
GEREP EXISTANT 2017 AVANT PROJET
BRS BATIMENT D ET E EN PROJET
GEREP EXISTANT + PROJET***

Détermination des performances zootechniques pour les élevages de volailles de chair, de palmipèdes ou de futurs reproducteurs

Espèce et production sur laquelle est réalisé le BRS Dinde conventionnelle

Les performances moyennes nécessaires au calcul sont elles connues ou fournies par le groupement de productions? (oui/non) Oui

Dans le cas où l'éleveur dispose d'information agrégée (moyenne sur l'année par exemple), donnée par son organisation de production, saisir ces informations dans le tableau 1
 Dans le cas où l'éleveur ne dispose pas d'information agrégées, les éléments nécessaires sont présents sur les fiches de lot disponibles en élevage. Il faut remplir les performances pour une même espèce élevée dans un même bâtiment dans les tableaux 2 et 3.

Tableau 1

Densité à la mise en place (animaux/m ²)	7,71
Poids final moyen (kg)	11,1
Mortalité (%)	3,43%
IC	2,4
Nombre de lot par an	2,6

Tableau 2

Surface du (des) bâtiment(s) concerné(s) (en m ²)	460
Année de référence du BRS : Indiquez le 1er jour de l'année de référence (xx/xx/xxxx)	01/01/2017

Tableau 3

	Densité à la mise en place (animaux/m ²)	Poids final moyen (kg)	Mortalité (cumul du nombre d'animaux morts au cours du lot)	Date de début du lot (xx/xx/xxxx)	Date de fin de lot (xx/xx/xxxx)	Durée du lot (jours)
LOT 1						
LOT 2						
LOT 3						
LOT 4						
LOT 5						
LOT 6						
LOT 7						
LOT 8						
LOT 9						
LOT 10						

Performances zootechniques calculées sur l'année de référence à partir des informations collectées dans les tableaux 2 et 3

Densité à la mise en place (animaux/m ²)	#DIV/0!
Poids final moyen (kg)	#DIV/0!
Mortalité (%)	#DIV/0!
IC	#DIV/0!
Nombre de lot par an	#DIV/0!

Espèce et production	Dinde conventionnelle
-----------------------------	-----------------------

Références Zootechniques	Données annualisées de l'élevage
Poids final moyen (kg)	11,10
Poids du poussin (kg)	0,06
Gain de poids (kg)	11,04
Poids moyen des morts (kg)	5,55
Mortalité (%)	3,43%
IC	2,4
Aliment ingéré (kg)	26,50
Densité (animaux/m²)	7,71
Nbre de bandes/an	2,60

Alimentation - Composition alimentaire	Données annualisées de l'élevage
Taux de MAT de l'aliment (%)	19,80
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)	6,20
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)	0,00
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)	0,00
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)	0,00
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)	0,00

Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) -Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion	Élément total excrété (kg/animal/lot)	Élément excrété par emplacement et par an (kg/place/an)*
N	0,442	1,148
P2O5	0,241	0,628
K2O	-0,071	-0,185
CaO	-0,185	-0,481
Cu	0,000	0,000
Zn	0,000	-0,001

Litière (démarrage + paillage en cours de lot)	Matériaux 1	Matériaux 2
Type de litière	0	0
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m²)	0	0

Gestion des déjections	
Répartition au bâtiment (%)	0
Répartition sur le parcours (%)	100
Type d'effluent produit dans le bâtiment	0

Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)	Élément épandable (kg/animal/lot)	Élément épandable par emplacement et par an (kg/place/an)
N	#N/A	#N/A
P2O5	0,241	0,628
K2O	-0,071	-0,185
CaO	-0,185	-0,481
Cu *(en mg)	0,000	0,000
Zn *(en mg)	0,000	-0,001

Détermination des performances zootechniques pour les élevages de volailles de chair, de palmipèdes ou de futurs reproducteurs

Espèce et production sur laquelle est réalisé le BRS	Poulet conventionnel
Les performances moyennes nécessaires au calcul sont elles connues ou fournies par le groupement de productions? (oui/non)	Oui

Dans le cas où l'éleveur dispose d'information agrégée (moyenne sur l'année par exemple), donnée par son organisation de production, saisir ces informations dans le tableau 1
 Dans le cas où l'éleveur ne dispose pas d'information agrégées, les éléments nécessaires sont présents sur les fiches de lot disponibles en élevage. Il faut remplir les performances pour une même espèce élevée dans un même bâtiment dans les tableaux 2 et 3.

Tableau 1

Densité à la mise en place (animaux/m ²)	19
Poids final moyen (kg)	2,11
Mortalité (%)	2,70%
IC	2,16
Nombre de lot par an	3,5

Tableau 2

Surface du (des) bâtiment(s) concerné(s) (en m ²)	655
Année de référence du BRS : Indiquez le 1er jour de l'année de référence (xx/xx/xxxx)	

Tableau 3

	Densité à la mise en place (animaux/m ²)	Poids final moyen (kg)	Mortalité (cumul du nombre d'animaux morts au cours du lot)	Date de début du lot (xx/xx/xxxx)	Date de fin de lot (xx/xx/xxxx)	Durée du lot (jours)
LOT 1						
LOT 2						
LOT 3						
LOT 4						
LOT 5						
LOT 6						
LOT 7						
LOT 8						
LOT 9						
LOT 10						

Performances zootechniques calculées sur l'année de référence à partir des informations collectées dans les tableaux 2 et 3

Densité à la mise en place (animaux/m ²)	#DIV/0!
Poids final moyen (kg)	#DIV/0!
Mortalité (%)	#DIV/0!
IC	#DIV/0!
Nombre de lot par an	#DIV/0!

Espèce et production	Poulet conventionnel
----------------------	----------------------

Références Zootechniques	Données annualisées de l'élevage
Poids final moyen (kg)	2,11
Poids du poussin (kg)	0,04
Gain de poids (kg)	2,07
Poids moyen des morts (kg)	1,06
Mortalité (%)	2,70%
IC	2,16
Aliment ingéré (kg)	4,47
Densité (animaux/m ²)	19,00
Nbre de bandes/an	3,50

Alimentation - Composition alimentaire	Données annualisées de l'élevage
Taux de MAT de l'aliment (%)	18,20
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)	4,90
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)	0,00
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)	0,00
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)	0,00
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)	0,00

Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) - Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion	Élément total excrété (kg/animal/lot)	Élément excrété par emplacement et par an (kg/place/an)*
N	0,069	0,242
P2O5	0,022	0,077
K2O	-0,015	-0,052
CaO	-0,035	-0,123
Cu	0,000	0,000
Zn	0,000	0,000

Litière (démarrage + paillage en cours de lot)	Matériaux 1	Matériaux 2
Type de litière	0	0
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m ²)	0	0

Gestion des déjections	
Répartition au bâtiment (%)	0
Répartition sur le parcours (%)	100
Type d'effluent produit dans le bâtiment	0

Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)	Élément épandable (kg/animal/lot)	Élément épandable par emplacement et par an (kg/place/an)
N	#N/A	#N/A
P2O5	0,022	0,077
K2O	-0,015	-0,052
CaO	-0,035	-0,123
Cu *(en mg)	0,000	0,000
Zn *(en mg)	0,000	0,000

Détermination des performances zootechniques pour les élevages de volailles de chair, de palmipèdes ou de futurs reproducteurs

Espèce et production sur laquelle est réalisé le BRS	Pintade conventionnelle
--	-------------------------

Les performances moyennes nécessaires au calcul sont elles connues ou fournies par le groupement de productions? (oui/non)	Oui
--	-----

Dans le cas où l'éleveur dispose d'information agrégée (moyenne sur l'année par exemple), donnée par son organisation de production, saisir ces informations dans le tableau 1
 Dans le cas où l'éleveur ne dispose pas d'information agrégées, les éléments nécessaires sont présents sur les fiches de lot disponibles en élevage. Il faut remplir les performances pour une même espèce élevée dans un même bâtiment dans les tableaux 2 et 3.

Tableau 1

Densité à la mise en place (animaux/m ²)	16,5
Poids final moyen (kg)	1,63
Mortalité (%)	4,92%
IC	2,892
Nombre de lot par an	1

Tableau 2

Surface du (des) bâtiment(s) concerné(s) (en m ²)	655
Année de référence du BRS : Indiquez le 1er jour de l'année de référence (xx/xx/xxxx)	

Tableau 3

	Densité à la mise en place (animaux/m ²)	Poids final moyen (kg)	Mortalité (cumul du nombre d'animaux morts au cours du lot)	Date de début du lot (xx/xx/xxxx)	Date de fin de lot (xx/xx/xxxx)	Durée du lot (jours)
LOT 1						
LOT 2						
LOT 3						
LOT 4						
LOT 5						
LOT 6						
LOT 7						
LOT 8						
LOT 9						
LOT 10						

Performances zootechniques calculées sur l'année de référence à partir des informations collectées dans les tableaux 2 et 3

Densité à la mise en place (animaux/m ²)	#DIV/0!
Poids final moyen (kg)	#DIV/0!
Mortalité (%)	#DIV/0!
IC	#DIV/0!
Nombre de lot par an	#DIV/0!

Espèce et production	Pintade conventionnelle
-----------------------------	-------------------------

Références Zootechniques	Données annualisées de l'élevage
Poids final moyen (kg)	1,63
Poids du poussin (kg)	0,04
Gain de poids (kg)	1,59
Poids moyen des morts (kg)	0,82
Mortalité (%)	4,92%
IC	2,892
Aliment ingéré (kg)	4,60
Densité (animaux/m ²)	16,50
Nbre de bandes/an	1,00

Alimentation - Composition alimentaire	Données annualisées de l'élevage
Taux de MAT de l'aliment (%)	17,86
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)	5,00
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)	0,00
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)	0,00
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)	0,00
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)	0,00

Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) -Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion	Elément total excrété (kg/animal/lot)	Elément excrété par emplacement et par an (kg/place/an)*
N	0,069	0,069
P2O5	0,034	0,034
K2O	-0,010	-0,010
CaO	-0,027	-0,027
Cu	0,000	0,000
Zn	0,000	0,000

Litière (démarrage + paillage en cours de lot)	Matériaux 1	Matériaux 2
Type de litière	0	0
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m ²)	0	0

Gestion des déjections	
Répartition au bâtiment (%)	0
Répartition sur le parcours (%)	100
Type d'effluent produit dans le bâtiment	0

Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)	Elément épandable (kg/animal/lot)	Elément épandable par emplacement et par an (kg/place/an)
N	#N/A	#N/A
P2O5	0,034	0,034
K2O	-0,010	-0,010
CaO	-0,027	-0,027
Cu *(en mg)	0,000	0,000
Zn *(en mg)	0,000	0,000

Détermination des performances zootechniques pour les élevages de volailles de chair, de palmipèdes ou de futurs reproducteurs

Espèce et production sur laquelle est réalisé le BRS	Dinde conventionnelle
Les performances moyennes nécessaires au calcul sont elles connues ou fournies par le groupement de productions? (oui/non)	Oui

Dans le cas où l'éleveur dispose d'information agrégée (moyenne sur l'année par exemple), donnée par son organisation de production, saisir ces informations dans le tableau 1
 Dans le cas où l'éleveur ne dispose pas d'information agrégées, les éléments nécessaires sont présents sur les fiches de lot disponibles en élevage. Il faut remplir les performances pour une même espèce élevée dans un même bâtiment dans les tableaux 2 et 3.

Tableau 1

Densité à la mise en place (animaux/m ²)	7,75
Poids final moyen (kg)	11,1
Mortalité (%)	6,88%
IC	2,4
Nombre de lot par an	2,6

Tableau 2

Surface du (des) bâtiment(s) concerné(s) (en m ²)	935
Année de référence du BRS : Indiquez le 1er jour de l'année de référence (xx/xx/xxxx)	

Tableau 3

	Densité à la mise en place (animaux/m ²)	Poids final moyen (kg)	Mortalité (cumul du nombre d'animaux morts au cours du lot)	Date de début du lot (xx/xx/xxxx)	Date de fin de lot (xx/xx/xxxx)	Durée du lot (jours)
LOT 1						
LOT 2						
LOT 3						
LOT 4						
LOT 5						
LOT 6						
LOT 7						
LOT 8						
LOT 9						
LOT 10						

Performances zootechniques calculées sur l'année de référence à partir des informations collectées dans les tableaux 2 et 3

Densité à la mise en place (animaux/m ²)	#DIV/0!
Poids final moyen (kg)	#DIV/0!
Mortalité (%)	#DIV/0!
IC	#DIV/0!
Nombre de lot par an	#DIV/0!

Espèce et production	Dinde conventionnelle
-----------------------------	-----------------------

Références Zootechniques	Données annualisées de l'élevage
Poids final moyen (kg)	11,10
Poids du poussin (kg)	0,06
Gain de poids (kg)	11,04
Poids moyen des morts (kg)	5,55
Mortalité (%)	6,88%
IC	2,4
Aliment ingéré (kg)	26,50
Densité (animaux/m²)	7,75
Nbre de bandes/an	2,60

Alimentation - Composition alimentaire	Données annualisées de l'élevage
Taux de MAT de l'aliment (%)	19,80
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)	6,20
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)	0,00
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)	0,00
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)	0,00
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)	0,00

Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) -Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion	Elément total excrété (kg/animal/lot)	Elément excrété par emplacement et par an (kg/place/an)*
N	0,441	1,148
P2O5	0,241	0,628
K2O	-0,071	-0,185
CaO	-0,185	-0,482
Cu	0,000	0,000
Zn	0,000	-0,001

Litière (démarrage + paillage en cours de lot)	Matériaux 1	Matériaux 2
Type de litière	0	0
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m²)	0	0

Gestion des déjections	
Répartition au bâtiment (%)	0
Répartition sur le parcours (%)	100
Type d'effluent produit dans le bâtiment	0

Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)	Elément épandable (kg/animal/lot)	Elément épandable par emplacement et par an (kg/place/an)
N	#N/A	#N/A
P2O5	0,241	0,628
K2O	-0,071	-0,185
CaO	-0,185	-0,482
Cu *(en mg)	0,000	0,000
Zn *(en mg)	0,000	-0,001

Détermination des performances zootechniques pour les élevages de volailles de chair, de palmipèdes ou de futurs reproducteurs

Espèce et production sur laquelle est réalisé le BRS	Poulet conventionnel
--	----------------------

Les performances moyennes nécessaires au calcul sont elles connues ou fournies par le groupement de productions? (oui/non)	Oui
--	-----

Dans le cas où l'éleveur dispose d'information agrégée (moyenne sur l'année par exemple), donnée par son organisation de production, saisir ces informations dans le tableau 1
 Dans le cas où l'éleveur ne dispose pas d'information agrégées, les éléments nécessaires sont présents sur les fiches de lot disponibles en élevage. Il faut remplir les performances pour une même espèce élevée dans un même bâtiment dans les tableaux 2 et 3.

Tableau 1

Densité à la mise en place (animaux/m ²)	19
Poids final moyen (kg)	2,11
Mortalité (%)	2,75%
IC	2,16
Nombre de lot par an	4

Tableau 2

Surface du (des) bâtiment(s) concerné(s) (en m ²)	745
Année de référence du BRS : Indiquez le 1er jour de l'année de référence (xx/xx/xxxx)	

Tableau 3

	Densité à la mise en place (animaux/m ²)	Poids final moyen (kg)	Mortalité (cumul du nombre d'animaux morts au cours du lot)	Date de début du lot (xx/xx/xxxx)	Date de fin de lot (xx/xx/xxxx)	Durée du lot (jours)
LOT 1						
LOT 2						
LOT 3						
LOT 4						
LOT 5						
LOT 6						
LOT 7						
LOT 8						
LOT 9						
LOT 10						

Performances zootechniques calculées sur l'année de référence à partir des informations collectées dans les tableaux 2 et 3

Densité à la mise en place (animaux/m ²)	#DIV/0!
Poids final moyen (kg)	#DIV/0!
Mortalité (%)	#DIV/0!
IC	#DIV/0!
Nombre de lot par an	#DIV/0!

Espèce et production	Poulet conventionnel
-----------------------------	----------------------

Références Zootechniques	Données annualisées de l'élevage
Poids final moyen (kg)	2,11
Poids du poussin (kg)	0,04
Gain de poids (kg)	2,07
Poids moyen des morts (kg)	1,06
Mortalité (%)	2,75%
IC	2,16
Aliment ingéré (kg)	4,47
Densité (animaux/m²)	19,00
Nbre de bandes/an	4,00

Alimentation - Composition alimentaire	Données annualisées de l'élevage
Taux de MAT de l'aliment (%)	18,20
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)	4,90
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)	0,00
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)	0,00
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)	0,00
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)	0,00

Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) -Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion	Elément total excrété (kg/animal/lot)	Elément excrété par emplacement et par an (kg/place/an)*
N	0,069	0,276
P2O5	0,022	0,089
K2O	-0,015	-0,059
CaO	-0,035	-0,141
Cu	0,000	0,000
Zn	0,000	0,000

Litière (démarrage + paillage en cours de lot)	Matériaux 1	Matériaux 2
Type de litière	0	0
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m²)	0	0

Gestion des déjections	
Répartition au bâtiment (%)	0
Répartition sur le parcours (%)	100
Type d'effluent produit dans le bâtiment	0

Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)	Elément épandable (kg/animal/lot)	Elément épandable par emplacement et par an (kg/place/an)
N	#N/A	#N/A
P2O5	0,022	0,089
K2O	-0,015	-0,059
CaO	-0,035	-0,141
Cu *(en mg)	0,000	0,000
Zn *(en mg)	0,000	0,000

Détermination des performances zootechniques pour les élevages de volailles de chair, de palmipèdes ou de futurs reproducteurs

Espèce et production sur laquelle est réalisé le BRS	Pintade conventionnelle
Les performances moyennes nécessaires au calcul sont elles connues ou fournies par le groupement de productions? (oui/non)	Oui

Dans le cas où l'éleveur dispose d'information agrégée (moyenne sur l'année par exemple), donnée par son organisation de production, saisir ces informations dans le tableau 1
 Dans le cas où l'éleveur ne dispose pas d'information agrégées, les éléments nécessaires sont présents sur les fiches de lot disponibles en élevage. Il faut remplir les performances pour une même espèce élevée dans un même bâtiment dans les tableaux 2 et 3.

Tableau 1

Densité à la mise en place (animaux/m²)	16,5
Poids final moyen (kg)	1,63
Mortalité (%)	4,04%
IC	2,685
Nombre de lot par an	1

Tableau 2

Surface du (des) bâtiment(s) concerné(s) (en m²)	745
Année de référence du BRS : Indiquez le 1er jour de l'année de référence (xx/xx/xxxx)	

Tableau 3

	Densité à la mise en place (animaux/m²)	Poids final moyen (kg)	Mortalité (cumul du nombre d'animaux morts au cours du lot)	Date de début du lot (xx/xx/xxxx)	Date de fin de lot (xx/xx/xxxx)	Durée du lot (jours)
LOT 1						
LOT 2						
LOT 3						
LOT 4						
LOT 5						
LOT 6						
LOT 7						
LOT 8						
LOT 9						
LOT 10						

Performances zootechniques calculées sur l'année de référence à partir des informations collectées dans les tableaux 2 et 3

Densité à la mise en place (animaux/m²)	#DIV/0!
Poids final moyen (kg)	#DIV/0!
Mortalité (%)	#DIV/0!
IC	#DIV/0!
Nombre de lot par an	#DIV/0!

Espèce et production	Pintade conventionnelle
-----------------------------	-------------------------

Références Zootechniques	Données annualisées de l'élevage
Poids final moyen (kg)	1,63
Poids du poussin (kg)	0,04
Gain de poids (kg)	1,59
Poids moyen des morts (kg)	0,82
Mortalité (%)	4,04%
IC	2,685
Aliment ingéré (kg)	4,27
Densité (animaux/m ²)	16,50
Nbre de bandes/an	1,00

Alimentation - Composition alimentaire	Données annualisées de l'élevage
Taux de MAT de l'aliment (%)	16,90
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)	4,80
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)	0,00
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)	0,00
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)	0,00
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)	0,00

Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) -Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion	Elément total excrété (kg/animal/lot)	Elément excrété par emplacement et par an (kg/place/an)*
N	0,053	0,053
P2O5	0,028	0,028
K2O	-0,010	-0,010
CaO	-0,027	-0,027
Cu	0,000	0,000
Zn	0,000	0,000

Litière (démarrage + paillage en cours de lot)	Matériaux 1	Matériaux 2
Type de litière	0	0
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m ²)	0	0

Gestion des déjections	
Répartition au bâtiment (%)	0
Répartition sur le parcours (%)	100
Type d'effluent produit dans le bâtiment	0

Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)	Elément épandable (kg/animal/lot)	Elément épandable par emplacement et par an (kg/place/an)
N	#N/A	#N/A
P2O5	0,028	0,028
K2O	-0,010	-0,010
CaO	-0,027	-0,027
Cu *(en mg)	0,000	0,000
Zn *(en mg)	0,000	0,000

Détermination des performances zootechniques pour les élevages de volailles de chair, de palmipèdes ou de futurs reproducteurs

Espèce et production sur laquelle est réalisé le BRS	Poulet conventionnel
Les performances moyennes nécessaires au calcul sont elles connues ou fournies par le groupement de productions? (oui/non)	Oui

Dans le cas où l'éleveur dispose d'information agrégée (moyenne sur l'année par exemple), donnée par son organisation de production, saisir ces informations dans le tableau 1
 Dans le cas où l'éleveur ne dispose pas d'information agrégées, les éléments nécessaires sont présents sur les fiches de lot disponibles en élevage. Il faut remplir les performances pour une même espèce élevée dans un même bâtiment dans les tableaux 2 et 3.

Tableau 1

Densité à la mise en place (animaux/m²)	22,44
Poids final moyen (kg)	1,853
Mortalité (%)	2,00%
IC	1,68
Nombre de lot par an	6,5

Tableau 2

Surface du (des) bâtiment(s) concerné(s) (en m²)	1700
Année de référence du BRS : Indiquez le 1er jour de l'année de référence (xx/xx/xxxx)	

Tableau 3

	Densité à la mise en place (animaux/m ²)	Poids final moyen (kg)	Mortalité (cumul du nombre d'animaux morts au cours du lot)	Date de début du lot (xx/xx/xxxx)	Date de fin de lot (xx/xx/xxxx)	Durée du lot (jours)
LOT 1						
LOT 2						
LOT 3						
LOT 4						
LOT 5						
LOT 6						
LOT 7						
LOT 8						
LOT 9						
LOT 10						

Performances zootechniques calculées sur l'année de référence à partir des informations collectées dans les tableaux 2 et 3

Densité à la mise en place (animaux/m²)	#DIV/0!
Poids final moyen (kg)	#DIV/0!
Mortalité (%)	#DIV/0!
IC	#DIV/0!
Nombre de lot par an	#DIV/0!

Espèce et production	Poulet conventionnel
-----------------------------	----------------------

Références Zootechniques	Données annualisées de l'élevage
Poids final moyen (kg)	1,85
Poids du poussin (kg)	0,04
Gain de poids (kg)	1,81
Poids moyen des morts (kg)	0,93
Mortalité (%)	2,00%
IC	1,68
Aliment ingéré (kg)	3,05
Densité (animaux/m²)	22,44
Nbre de bandes/an	6,50

Alimentation - Composition alimentaire	Données annualisées de l'élevage
Taux de MAT de l'aliment (%)	18,70
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)	5,10
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)	0,00
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)	0,00
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)	0,00
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)	0,00

Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) -Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion	Élément total excrété (kg/animal/lot)	Élément excrété par emplacement et par an (kg/place/an)*
N	0,037	0,244
P2O5	0,011	0,071
K2O	-0,013	-0,085
CaO	-0,031	-0,201
Cu	0,000	0,000
Zn	0,000	0,000

Litière (démarrage + paillage en cours de lot)	Matériaux 1	Matériaux 2
Type de litière	0	0
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m²)	0	0

Gestion des déjections	
Répartition au bâtiment (%)	0
Répartition sur le parcours (%)	100
Type d'effluent produit dans le bâtiment	0

Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)	Élément épandable (kg/animal/lot)	Élément épandable par emplacement et par an (kg/place/an)
N	#N/A	#N/A
P2O5	0,011	0,071
K2O	-0,013	-0,085
CaO	-0,031	-0,201
Cu *(en mg)	0,000	0,000
Zn *(en mg)	0,000	0,000

Détermination des performances zootechniques pour les élevages de volailles de chair, de palmipèdes ou de futurs reproducteurs

Espèce et production sur laquelle est réalisé le BRS	Dinde conventionnelle
Les performances moyennes nécessaires au calcul sont elles connues ou fournies par le groupement de productions? (oui/non)	Oui

Dans le cas où l'éleveur dispose d'information agrégée (moyenne sur l'année par exemple), donnée par son organisation de production, saisir ces informations dans le tableau 1
 Dans le cas où l'éleveur ne dispose pas d'information agrégées, les éléments nécessaires sont présents sur les fiches de lot disponibles en élevage. Il faut remplir les performances pour une même espèce élevée dans un même bâtiment dans les tableaux 2 et 3.

Tableau 1

Densité à la mise en place (animaux/m²)	8
Poids final moyen (kg)	11,1
Mortalité (%)	3,40%
IC	2,4
Nombre de lot par an	2,6

Tableau 2

Surface du (des) bâtiment(s) concerné(s) (en m²)	1700
Année de référence du BRS : Indiquez le 1er jour de l'année de référence (xx/xx/xxxx)	

Tableau 3

	Densité à la mise en place (animaux/m ²)	Poids final moyen (kg)	Mortalité (cumul du nombre d'animaux morts au cours du lot)	Date de début du lot (xx/xx/xxxx)	Date de fin de lot (xx/xx/xxxx)	Durée du lot (jours)
LOT 1						
LOT 2						
LOT 3						
LOT 4						
LOT 5						
LOT 6						
LOT 7						
LOT 8						
LOT 9						
LOT 10						

Performances zootechniques calculées sur l'année de référence à partir des informations collectées dans les tableaux 2 et 3

Densité à la mise en place (animaux/m²)	#DIV/0!
Poids final moyen (kg)	#DIV/0!
Mortalité (%)	#DIV/0!
IC	#DIV/0!
Nombre de lot par an	#DIV/0!

Espèce et production	Dinde conventionnelle
-----------------------------	-----------------------

Références Zootechniques	Données annualisées de l'élevage
Poids final moyen (kg)	11,10
Poids du poussin (kg)	0,06
Gain de poids (kg)	11,04
Poids moyen des morts (kg)	5,55
Mortalité (%)	3,40%
IC	2,4
Aliment ingéré (kg)	26,50
Densité (animaux/m²)	8,00
Nbre de bandes/an	2,60

Alimentation - Composition alimentaire	Données annualisées de l'élevage
Taux de MAT de l'aliment (%)	19,80
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)	6,20
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)	0,00
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)	0,00
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)	0,00
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)	0,00

Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) - Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion	Élément total excrété (kg/animal/lot)	Élément excrété par emplacement et par an (kg/place/an)*
N	0,442	1,148
P2O5	0,241	0,628
K2O	-0,071	-0,185
CaO	-0,185	-0,481
Cu	0,000	0,000
Zn	0,000	-0,001

Litière (démarrage + paillage en cours de lot)	Matériaux 1	Matériaux 2
Type de litière	0	0
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m²)	0	0

Gestion des déjections	
Répartition au bâtiment (%)	0
Répartition sur le parcours (%)	100
Type d'effluent produit dans le bâtiment	0

Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)	Élément épandable (kg/animal/lot)	Élément épandable par emplacement et par an (kg/place/an)
N	#N/A	#N/A
P2O5	0,241	0,628
K2O	-0,071	-0,185
CaO	-0,185	-0,481
Cu *(en mg)	0,000	0,000
Zn *(en mg)	0,000	-0,001

Détermination des performances zootechniques pour les élevages de volailles de chair, de palmipèdes ou de futurs reproducteurs

Espèce et production sur laquelle est réalisé le BRS Poulet conventionnel

Les performances moyennes nécessaires au calcul sont elles connues ou fournies par le groupement de productions? (oui/non) Oui

Dans le cas où l'éleveur dispose d'information agrégée (moyenne sur l'année par exemple), donnée par son organisation de production, saisir ces informations dans le tableau 1
 Dans le cas où l'éleveur ne dispose pas d'information agrégées, les éléments nécessaires sont présents sur les fiches de lot disponibles en élevage. Il faut remplir les performances pour une même espèce élevée dans un même bâtiment dans les tableaux 2 et 3.

Tableau 1

Densité à la mise en place (animaux/m ²)	22,44
Poids final moyen (kg)	1,853
Mortalité (%)	2,00%
IC	1,68
Nombre de lot par an	6,5

Tableau 2

Surface du (des) bâtiment(s) concerné(s) (en m ²)	1700
Année de référence du BRS : Indiquez le 1er jour de l'année de référence (xx/xx/xxxx)	

Tableau 3

	Densité à la mise en place (animaux/m ²)	Poids final moyen (kg)	Mortalité (cumul du nombre d'animaux morts au cours du lot)	Date de début du lot (xx/xx/xxxx)	Date de fin de lot (xx/xx/xxxx)	Durée du lot (jours)
LOT 1						
LOT 2						
LOT 3						
LOT 4						
LOT 5						
LOT 6						
LOT 7						
LOT 8						
LOT 9						
LOT 10						

Espèce et production	Poulet conventionnel
-----------------------------	----------------------

Références Zootechniques	Données annualisées de l'élevage
Poids final moyen (kg)	1,85
Poids du poussin (kg)	0,04
Gain de poids (kg)	1,81
Poids moyen des morts (kg)	0,93
Mortalité (%)	2,00%
IC	1,68
Aliment ingéré (kg)	3,05
Densité (animaux/m ²)	22,44
Nbre de bandes/an	6,50

Alimentation - Composition alimentaire	Données annualisées de l'élevage
Taux de MAT de l'aliment (%)	18,70
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)	5,10
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)	0,00
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)	0,00
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)	0,00
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)	0,00

Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) - Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion	Élément total excrété (kg/animal/lot)	Élément excrété par emplacement et par an (kg/place/an)*
N	0,037	0,244
P2O5	0,011	0,071
K2O	-0,013	-0,085
CaO	-0,031	-0,201
Cu	0,000	0,000
Zn	0,000	0,000

Litière (démarrage + paillage en cours de lot)	Matériaux 1	Matériaux 2
Type de litière	0	0
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m ²)	0	0

Gestion des déjections	
Répartition au bâtiment (%)	0
Répartition sur le parcours (%)	100
Type d'effluent produit dans le bâtiment	0

Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)	Élément épandable (kg/animal/lot)	Élément épandable par emplacement et par an (kg/place/an)
N	#N/A	#N/A
P2O5	0,011	0,071
K2O	-0,013	-0,085
CaO	-0,031	-0,201
Cu *(en mg)	0,000	0,000
Zn *(en mg)	0,000	0,000

Détermination des performances zootechniques pour les élevages de volailles de chair, de palmipèdes ou de futurs reproducteurs

Espèce et production sur laquelle est réalisé le BRS	Dinde conventionnelle
Les performances moyennes nécessaires au calcul sont elles connues ou fournies par le groupement de productions? (oui/non)	Oui

Dans le cas où l'éleveur dispose d'information agrégée (moyenne sur l'année par exemple), donnée par son organisation de production, saisir ces informations dans le tableau 1
 Dans le cas où l'éleveur ne dispose pas d'information agrégées, les éléments nécessaires sont présents sur les fiches de lot disponibles en élevage. Il faut remplir les performances pour une même espèce élevée dans un même bâtiment dans les tableaux 2 et 3.

Tableau 1

Densité à la mise en place (animaux/m²)	8
Poids final moyen (kg)	11,1
Mortalité (%)	3,40%
IC	2,4
Nombre de lot par an	2,6

Tableau 2

Surface du (des) bâtiment(s) concerné(s) (en m²)	1700
Année de référence du BRS : Indiquez le 1er jour de l'année de référence (xx/xx/xxxx)	

Tableau 3

	Densité à la mise en place (animaux/m ²)	Poids final moyen (kg)	Mortalité (cumul du nombre d'animaux morts au cours du lot)	Date de début du lot (xx/xx/xxxx)	Date de fin de lot (xx/xx/xxxx)	Durée du lot (jours)
LOT 1						
LOT 2						
LOT 3						
LOT 4						
LOT 5						
LOT 6						
LOT 7						
LOT 8						
LOT 9						
LOT 10						

Performances zootechniques calculées sur l'année de référence à partir des informations collectées dans les tableaux 2 et 3

Densité à la mise en place (animaux/m²)	#DIV/0!
Poids final moyen (kg)	#DIV/0!
Mortalité (%)	#DIV/0!
IC	#DIV/0!
Nombre de lot par an	#DIV/0!

Espèce et production	Dinde conventionnelle
-----------------------------	-----------------------

Références Zootechniques	Données annualisées de l'élevage
Poids final moyen (kg)	11,10
Poids du poussin (kg)	0,06
Gain de poids (kg)	11,04
Poids moyen des morts (kg)	5,55
Mortalité (%)	3,40%
IC	2,4
Aliment ingéré (kg)	26,50
Densité (animaux/m²)	8,00
Nbre de bandes/an	2,60

Alimentation - Composition alimentaire	Données annualisées de l'élevage
Taux de MAT de l'aliment (%)	19,80
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)	6,20
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)	0,00
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)	0,00
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)	0,00
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)	0,00

Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) -Valeurs N et P2O5 à comparer au NEA MTD Excrétion	Élément total excrété (kg/animal/lot)	Élément excrété par emplacement et par an (kg/place/an)*
N	0,442	1,148
P2O5	0,241	0,628
K2O	-0,071	-0,185
CaO	-0,185	-0,481
Cu	0,000	0,000
Zn	0,000	-0,001

Litière (démarrage + paillage en cours de lot)	Matériaux 1	Matériaux 2
Type de litière	0	0
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m²)	0	0

Gestion des déjections	
Répartition au bâtiment (%)	0
Répartition sur le parcours (%)	100
Type d'effluent produit dans le bâtiment	0

Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)	Élément épandable (kg/animal/lot)	Élément épandable par emplacement et par an (kg/place/an)
N	#N/A	#N/A
P2O5	0,241	0,628
K2O	-0,071	-0,185
CaO	-0,185	-0,481
Cu *(en mg)	0,000	0,000
Zn *(en mg)	0,000	-0,001

Tableau 6 : Liste des unités de traitement des fientes, fumiers et lisiers produits

Les effluents de vos bâtiments subissent-ils un traitement particulier (séparation de phase, nitrification/dénitrification, compostage, méthanisation...)?

Votre réponse à sélectionner ici :

NON

				Destination des effluents pour le stockage (A renseigner une fois le Tableau 7 rempli)	
Nom du traitement	Forme de l'effluent entrant (avant traitement)	Type de traitement	Forme de l'effluent sortant (après traitement)	Solide	Liquide
1					
2					
3					
4					
5					

Tableau 7 : Liste des unités de stockage des fientes, fumiers et lisiers produits

Nom du stockage	Forme de l'effluent	Type de stockage	Vérification (doit être égal à 100% une fois le tableau 8 rempli)
1 CHAMPS	Solide	Fumier stocké au champ	8%
2 EXPORT STATION COMPOSTAGE	Solide	Pas de stockage	92%
3			0%
4			0%
5			0%

Attention : il est indispensable de renseigner le tableau 5 une fois les tableaux 6 (traitement) et 7 (stockage) finalisés.

Tableau 8 : Liste et caractérisation des épandages (fonction de la provenance de l'effluent, de sa forme et des modalités d'épandage)

Identification de l'épandage	Provenance des effluents	Forme de l'effluent	Devenir de l'effluent	Modalité d'épandage	Part des effluents par provenance et par modalité d'épandage
1 PLAN EPANDAGE EN PROPRE	CHAMPS	Solide	Epanché sur terres en propre	Incorporation immédiate	8%
2 EXPORTATION	EXPORT STATION COMPOSTAGE	Solide	Effluent normalisé exporté		92%
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

ANNEXE 21

JUSTIFICATIF DE DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE



NUEIL-LES-AUBIERS

AVIS DE DÉPÔT

Une demande de Permis de construire comprenant ou non des démolitions a été déposée à la mairie de Nueil-Les-Aubiers.

Numéro de dossier :	PC 079195 18 E0027
Date de dépôt en mairie :	26/07/2018
Demandeur :	EARL LA TREMBLAIE LA TREMBLAIE 79250 NUEIL-LES-AUBIERS
Adresse du terrain	LA TREMBLAIE, 79250 NUEIL-LES-AUBIERS Section 017 D n° 133
Superficie du terrain :	35 315,00 m ²
Nature des travaux :	Construction de deux poulaillers
Surface de plancher :	3 490 m ²

Fait à Nueil-Les-Aubiers, le 30 juillet 2018

Affiché le :



ANNEXE 22

FACTURE DU SYSTEME DE DISCONNECTION

EARL LA TREMBLAIE

La tremblaie

M BERNARD André

79250 NUEIL LES AUBIERS

A l'attention de .

FACTURE n°272 du 05/10/2018

Désignation	Unité	Quantité	P. U. H.T.	Total H.T.
Intervention N°724 Date :28/09/2018				
INSTALLATION CLAPET ANTI POLLUTION				
Clapet anti-retour 26.34		1,00	12,00	12,00
Té laiton 26.34		1,00	4,50	4,50
Réduction laiton 26.20		1,00	1,70	1,70
Mamelon laiton 26.34		1,00	1,85	1,85
Embout cannelé M26		1,00	2,60	2,60
Embout cannelé F26		1,00	3,00	3,00
Diverses fournitures : filasse, joint.		1,00	2,50	2,50
Main d'oeuvre dépannage, installation d'un clapet anti-retour sur val de loire, essais		1,50	45,00	67,50

Regle le 2/10/18 ch 61369h3

Montants en Euros

Total H.T.	95,65
Total T.V.A. 20%	19,13
Total T.T.C.	114,78
Net à payer	114,78

Mode de règlement : Comptant à récept.de facture

Echéance : 20/10/2018

T.V.A payée sur les débits. Pénalités pour retard de paiement : 3 fois le taux d'intérêt légal sur les sommes dues.

Nous restons propriétaire de tout matériel livré jusqu'à paiement complet. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.

Assurance décennale obligatoire, souscrite auprès de la SIÉ GROUPAMA 79000 NIORT, contrat N° 052803450002

ANNEXE 23

DECLARATION DE FORAGE



Déclaration d'ouvrage

Prélèvements, puits et forages à usage domestique

1/2
cerfa
N° 13837*02

Au titre de l'article L. 2224-9 du code général des collectivités territoriales
Pour des travaux prévisionnels Pour des travaux exécutés

Cette déclaration doit être remplie par le propriétaire de l'ouvrage ou son utilisateur (si différent) et transmise en mairie

Avant la réalisation d'un forage domestique, il est obligatoire de consulter le téléservice www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr ou, en cas d'absence de connexion à internet, la mairie concernée par ces travaux, afin de les déclarer aux exploitants de réseaux impactés pour que les travaux envisagés puissent être exécutés en toute sécurité.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre une meilleure connaissance des ouvrages de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique, à mieux connaître les pressions qu'exercent ces ouvrages sur les nappes phréatiques et à limiter les risques de contamination des réseaux publics d'adduction d'eau potable. Les destinataires des données sont les personnels des services de la commune où a été déposée la déclaration, les agents des corps de contrôle visés à l'article L.521-12 du code de l'environnement et les agents de l'Etat autorisés hors corps de contrôle et qui auront un accès restreint aux données anonymisées.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant aux services de la commune dans laquelle vous avez déclaré votre ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique.

1 - Renseignements concernant le propriétaire

Nom : BERNARD Prénom : André
Raison sociale : EARL la Tremblay
Adresse Numéro : _____ Voie : _____
Lieu-dit : la Tremblay Localité : NUEIL LES AUBIERS
Code postal 79250 BP _____ cedex _____
Téléphone fixe : _____ Portable : 0679542699
Courriel* : andre.christine @ wanadoo.fr

2 - Renseignements concernant le déclarant (si différent du propriétaire)

Qualité : Utilisateur Autre : _____
Nom : _____ Prénom : _____
Raison sociale : _____
Adresse Numéro : _____ Voie : _____
Lieu-dit : _____ Localité : _____
Code postal _____ BP _____ cedex _____
Téléphone fixe : _____ Portable : _____
Courriel* : _____ @ _____

3 - Renseignements concernant le maître d'ouvrage (personne ou société qui fait ou a fait réaliser les travaux)

Nom : BERNARD Prénom : André
Raison sociale : _____
Adresse Numéro : _____ Voie : _____
Lieu-dit : la Tremblay Localité : Nueil les Aubiers
Code postal 79250 BP _____ cedex _____
Téléphone fixe : _____ Portable : 0679542699
Courriel* : andre.christine @ wanadoo.fr

4 - Renseignements concernant l'entreprise (personne ou société chargée de l'exécution des travaux)

Nom : Entreprise PAPIN Prénom : _____
Raison sociale : _____
Adresse Numéro : _____ Voie : _____
Lieu-dit : la nouveauté Localité : NUEIL LES AUBIERS
Code postal 79250 BP _____ cedex _____
Téléphone fixe : _____ Portable : _____
Courriel* : _____ @ _____

5 - Localisation de l'ouvrage. Veuillez joindre à la déclaration un plan de localisation de l'ouvrage à l'échelle du 1/25000 ou un extrait du cadastre. Les coordonnées GPS de l'ouvrage pourront être également communiquées.

Adresse Numéro : _____ Voie : _____
Lieu-dit : La Tremblaisie Localité : NEUIL LES AUBIERS
Code postal 79250 BP _____ cedex _____
Cadastre : Section(s) _____ Parcelle(s) n° _____
Code BSS (Banque du Sous-Sol) pour tout ouvrage existant : _____
Coordonnées GPS de l'ouvrage* :
Longitude (deg : mn,ss) _____ Latitude (deg : mn,ss) _____

Nous vous rappelons qu'une déclaration spécifique doit être faite auprès des services déconcentrés régionaux chargés des mines, pour tout ouvrage de plus de 10 mètres de profondeur ; cette déclaration permet un enregistrement dans la Banque du Sous-Sol (BSS) et un code BSS est ainsi attribué à l'ouvrage (article 131 code minier). Adresse et Contact disponibles sur le site : www.drire.gouv.fr

6 - Type d'ouvrage (veuillez cocher la case correspondante).

Forage Puits Autres à préciser, _____
Date de création¹ (cas d'un ouvrage ancien) _____ 09.1980
Date prévisionnelle d'achèvement des travaux (cas d'un nouvel ouvrage) _____

7 - Usages auxquels l'ouvrage est destiné (veuillez cocher les cases correspondantes).

Utilisation de l'eau pour la consommation humaine (au sens de l'article R. 1321-1 du code de la santé publique) Oui Non

En cas d'utilisation de l'eau pour la consommation humaine :
pour un usage unifamilial², une analyse de l'eau de type P1, à l'exception du chlore, définie dans l'arrêté du 11 janvier 2007 (relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution) doit être réalisée et jointe à la déclaration ; pour les ouvrages à réaliser l'analyse est transmise après travaux ;
pour les autres cas, une autorisation préfectorale doit être demandée au titre de l'article L.1321-7 du code de la santé publique.

Autres usages de l'eau _____ Oui Non

Si oui, préciser : alimentation élevage ovicole et bovin

Existence d'un réseau de distribution d'eau intérieur au bâtiment alimenté par l'ouvrage Oui Non

Après usage, existence d'un rejet des eaux issues du pompage dans le réseau public de collecte des eaux usées Oui Non

Après usage, existence d'un rejet des eaux issues du pompage dans le réseau public de collecte des eaux pluviales Oui Non

8 - Caractéristiques de l'ouvrage (veuillez indiquer les caractéristiques réelles pour les ouvrages existants, et les prévisions pour les nouveaux ouvrages à réaliser).

Nom ou type de la nappe dans lequel le prélèvement va être effectué (si connu) : _____

Profondeur de l'ouvrage : 42 m (en m) Diamètre de l'ouvrage : 15 cm (en mm)

Débit de prélèvement : 3 m³/h (en m³/h) Volume annuel prélevé : 2000 m³/an (en m³/an)

Présence d'une margelle béton autour de la tête du forage ou puits : Oui Non

Ouvrage réalisé en se conformant à la norme NF X 10-999 forages d'eau et de géothermie : Oui Non

Le respect de cette norme permet de garantir que l'ouvrage est réalisé dans les règles de l'art et permet notamment de protéger la ressource souterraine de toute infiltration directe d'eau de ruissellement superficielle potentiellement polluée.

Il est rappelé que tout pompage doit être équipé d'un compteur volumétrique (article L.214-8 du code de l'environnement)

Fait à : NEUIL LES AUBIERS

Nom, Prénom : BERNARD André

le 27.09.2018

Bernard
Signature

¹ ou date d'achèvement d'un nouvel ouvrage.
² unifamilial : usage restreint aux besoins d'une seule famille.
Les champs suivis de (*) sont facultatifs